

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTREMER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 4<sup>e</sup> Législature

#### PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

#### COMPTE RENDU INTEGRAL — 81<sup>e</sup> SEANCE

#### 1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 5 Décembre 1968.

##### SOMMAIRE

1. — Mises au point au sujet de votes (p. 5127).  
MM. Bousquet, le président, Villon, Gilbert Faure.
2. — Politique militaire. — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 5128).  
M. Messmer, ministre des armées.  
MM. le président, Monlalat, Dronne, Sanguinetti, Cazenave, d'Aillières, Villon, Palewski, Hamon.  
Renvoi de la suite du débat.
3. — Ordre du jour (p. 5141).

**PRESIDENCE DE M. MARCEL ANTHONIOZ,**  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

##### MISES AU POINT AU SUJET DE VOTES

M. Raymond Bousquet. Je demande la parole pour une mise au point au sujet d'un vote.

M. le président. La parole est à M. Bousquet.

M. Raymond Bousquet. Monsieur le président, je veux seulement déclarer que j'ai été porté comme ayant voté pour l'amendement n° 27 de M. Dehen à l'article 5 du projet de loi sur l'exercice du droit syndical dans l'entreprise. En réalité, j'ai voulu voter contre.

M. le président. Mon cher collègue, les rectifications de vote ne sont pas autorisées, mais je vous donne acte de votre déclaration.

M. Raymond Bousquet. Je vous en remercie, monsieur le président.

M. Pierre Villon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Villon.

M. Pierre Villon. Dans le vote sur l'ensemble du même projet de loi, notre collègue M. Bustin a été porté comme s'étant abstenu, alors qu'il a voté pour, comme l'ensemble du groupe communiste. Je demande que mon observation soit portée au procès-verbal.

M. le président. Je vous donne acte de votre déclaration.

M. Gilbert Faure. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Faure.

M. Gilbert Faure. Je tiens à exprimer de nouveau quelques regrets.

Au cours de la séance de la nuit dernière, la machine électronique qui enregistre nos votes a eu des ratés, se révélant ainsi moins résistante que les députés. (Sourires.) De ce fait,

quatre de nos collègues, MM. Boulay, Planeix, Privat et Sauzet, ont été portés comme s'étant abstenus dans le scrutin sur le sous-amendement n° 125 à l'amendement n° 89 rectifié, alors qu'ils désiraient voter pour.

Je vous donne en leur nom l'assurance, monsieur le président, qu'il ne s'agissait pas d'une abstention volontaire ; il y a eu une défaillance mécanique.

**M. le président.** Monsieur Gilbert Faure, nous ne saurons jamais si la défaillance a été d'ordre mécanique, mais je vous donne acte de cette mise au point.

**M. Gilbert Faure.** Je vous remercie, monsieur le président.

— 2 —

## POLITIQUE MILITAIRE

### Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique militaire et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre des armées. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. Pierre Messmer, ministre des armées.** Mesdames, messieurs, toute politique de défense est fondée sur des principes que les responsables, avec les moyens qu'ils ont ou qu'ils créent, et selon leur caractère, doivent adapter aux circonstances.

Le premier de nos principes est d'assurer l'intégrité du territoire et l'indépendance nationale sans lesquelles il n'y a ni sécurité ni liberté pour les citoyens.

Le second est de respecter et de faire respecter les engagements internationaux que l'on a souscrits.

Le troisième est d'atteindre ces objectifs en maintenant, autant que possible, la paix.

Ces principes n'ont rien de choquant pour personne, en France ou hors de France. S'ils étaient acceptés et respectés par tous, les conflits seraient certainement moins nombreux et moins graves.

Toute politique de défense exige des moyens militaires suffisants en qualité et en quantité. Depuis dix ans, le Gouvernement a donné priorité à la constitution de forces nucléaires stratégiques, c'est-à-dire capables de frapper tout agresseur de notre pays sur son territoire national.

Cette décision est justifiée militairement et politiquement.

Elle est justifiée militairement, parce que la force d'une armée dépend de la puissance de ses armes tout autant que de la valeur de ses soldats. Pour que nos armées soient fortes, il leur faut de bonnes armes, donc des armes nucléaires, et ceux qui les leur refuseraient seraient, en réalité, les adversaires de toute défense nationale.

Elle est justifiée politiquement, parce que l'armement nucléaire est un moyen, peut-être le seul en raison de la terreur qu'il inspire, pour faire réfléchir les agresseurs et les décourager. C'est ce qu'on appelle la dissuasion.

Il est vrai que les armes atomiques n'ont pas mis fin à toutes les guerres, mais elles ont, depuis vingt-trois ans, empêché les grandes guerres entre les puissances atomiques qui, faute de s'entendre, ne s'affrontent que par moyens indirects ou par personnes interposées.

A côté de notre armement nucléaire stratégique, nous devons maintenir des moyens de combat terrestre, naval et aérien, dont les fonctions sont multiples. Elles doivent, d'abord, assurer la sûreté de nos armes stratégiques et la crédibilité de leur mise en œuvre. En cas de crise ouverte, l'action de ces forces doit, en effet, permettre au Gouvernement et au commandement d'être informés sans équivoque sur les intentions réelles d'un agresseur et obliger l'adversaire qui voudrait attaquer avec des chances raisonnables de succès, à s'engager avec des moyens tellement importants qu'il se désignerait comme l'agresseur manifeste et s'exposerait à une riposte massive et justifiée.

Le moyen le plus efficace et finalement le moins coûteux d'enfermer l'adversaire dans ce dilemme est l'armement nucléaire tactique. C'est pourquoi nous avons décidé d'en doter nos forces de manœuvre.

Enfin, si l'adversaire poursuivait son entreprise, nos unités devraient pouvoir exploiter par le combat les effets de leurs armes nucléaires et permettre l'organisation de zones de résistance prolongée.

Ces forces qu'on dit parfois « classiques », sont dispendieuses, car elles doivent être disponibles rapidement. Elles font appel à des matériels de plus en plus complexes et à des effectifs importants. Elles ont, en contrepartie, l'avantage de faire parti-

ciper la jeunesse à la défense nationale et de confier à des réservistes, c'est-à-dire au peuple tout entier, les principales tâches de la défense du territoire.

Enfin, dans le climat de dissuasion ainsi créé, nos armées doivent être en mesure de régler des incidents mineurs ou d'intervenir dans des conflits limités s'ils venaient à nous être imposés ou à être imposés à nos alliés, en Europe ou hors d'Europe.

Notre politique de défense, en effet, n'est pas contradictoire avec des alliances. Elle n'est pas une politique d'isolement. Dans les circonstances présentes, nous sommes dans l'alliance atlantique et nous y restons. Nous avons volontiers signé des accords de défense avec les Etats d'Afrique et Madagascar, qui l'ont souhaité au lendemain de leur indépendance, car nous pensons qu'il est naturel que des pays amis s'accordent pour se défendre contre les mêmes dangers.

Si nous acceptons les alliances, pourvu qu'elles soient défensives, nous repoussons ce qu'on appelle l'intégration, c'est-à-dire un système qui place les forces militaires, dès le temps de paix, sous commandement étranger.

Nous pensons que cette formule n'est pas bonne en règle générale et qu'elle est inapplicable dans le cas particulier, très important, des armes nucléaires dont l'emploi éventuel ne peut en aucun cas, être délégué par l'autorité politique responsable à une autorité militaire, surtout lorsqu'elle est étrangère. Sur ce dernier point, notre jugement n'est pas différent de celui de toutes les autres puissances nucléaires.

En bref, qu'il soit stratégique ou tactique, l'armement nucléaire doit être contrôlé par l'autorité politique.

Devant les guerres qui les menacent et qui semblent inhérentes à l'espèce humaine, les nations, les personnes réagissent selon leur caractère. Tantôt on se prépare longuement, minutieusement, tantôt on s'en remet à la réaction immédiate devant l'événement, à l'initiative individuelle, c'est-à-dire à l'improvisation. Quoique le caractère de notre peuple l'incline vers la seconde formule, notre politique militaire a préféré la première. C'est une tradition ancienne en ce qui concerne les plans d'opérations, moins ancienne pour la mise sur pied des forces avec ou sans mobilisation, relativement récente pour la planification de notre politique militaire dans son ensemble.

Aujourd'hui, les plans à long terme intéressent une période d'une dizaine d'années et les lois de programme organisent, en principe pour cinq ans, les études et la production des armements. C'est une caractéristique de notre politique militaire et elle doit subsister aussi longtemps que nous serons en paix. On comprendrait mal, en effet, que notre pays, qui a décidé depuis plus de vingt ans de planifier son développement économique et social, s'abstint de planifier la modernisation de ses armées puisque ce domaine est, par sa nature, l'un de ceux qui se prêtent le mieux, sauf en temps de guerre, à la planification.

Le ministère des armées s'est, le premier en France, engagé sur la voie de la planification et de la programmation fonctionnelle. Les études comparant le coût et l'efficacité des systèmes divers satisfaisant à la même mission y trouvent leur fécondité.

Les plans sont imaginés et exécutés par des hommes qui les marquent de leur empreinte. Celle du général de Gaulle est clairement visible sur tous nos plans militaires, comme elle se marquerait, s'il le fallait, dans l'emploi de nos forces.

Il doit en être ainsi. La Constitution de la V<sup>e</sup> République fait du chef de l'Etat le chef des armées, suivant en cela une tradition aussi ancienne que la France, sous tous les régimes. La nature des armes nucléaires, qui occuperont une place de plus en plus grande dans nos forces, exige que la responsabilité de leur emploi éventuel incombe à la plus haute autorité nationale qui, au surplus, est désormais élue par le peuple tout entier et qui, selon l'article 5 de la Constitution, « est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités ».

Je crois en outre que le général de Gaulle, personnellement, est inséparable de notre politique de défense, car il en assure la crédibilité dans la période que nous traversons. Qui, au monde, pourrait douter que le général de Gaulle, après avoir rendu la paix à la France, ne serait implacable dans la riposte à toute agression ? (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

Il reste à dire comment la politique de défense que j'ai définie dans ses principes et dans sa pratique peut ou doit être adaptée aux circonstances présentes.

Est-elle possible, dans la rigueur financière décidée par le Gouvernement, approuvée par l'Assemblée nationale et qui se traduit par un abatement de 400 millions de francs sur les crédits militaires pour 1969, déjà calculés au plus juste ?

Certes, nous ne pourrions pas réaliser complètement et dans les délais prévus tout ce que nous avions inscrit dans notre plan et nos programmes. Mais un plan n'est pas un code qui

doit être respecté en toute circonstance ; c'est un objectif qu'on choisit et qu'on s'efforce d'atteindre.

Quant aux lois de programme, nous avons toujours dit qu'elles devaient être réexaminées chaque année à l'occasion du budget et pas seulement pour des raisons financières. Nous l'avons toujours fait avec votre accord.

Le Premier ministre a annoncé de cette tribune, il y a dix jours, les économies imposées aux armées : elles sont sévères et elles nous conduiront à une refonte du projet de troisième loi de programme que nous devons présenter au Parlement en 1970. Mais nos sacrifices sont moins graves pour notre défense qu'une crise économique et financière prolongée. En tout cas, je n'y vois pas une raison suffisante pour renoncer à notre politique, même si nous devons modifier certains de nos programmes.

Trouverons-nous un bon motif de révision dans les changements de la situation politique et militaire survenue depuis quelques mois en France ? On sait que le Gouvernement français condamne l'invasion de la Tchécoslovaquie par des armées étrangères. On sait que nous nous interrogeons sur les véritables raisons du renforcement des forces navales soviétiques en Méditerranée. Mais je ne vois pas comment une politique différente de la nôtre porterait remède à cette situation. L'O. T. A. N., que certains souhaitent nous voir réintégrer a-t-elle donné à nos alliés moyen de réagir plus efficacement que nous dans la crise tchécoslovaque, et pourrait-elle s'opposer à la présence navale soviétique en Méditerranée, quand la haute mer est ouverte à tous ceux qui veulent y naviguer sans commettre d'actes hostiles ?

La situation présente du monde n'est pas non plus de celles qui incitent au désarmement. Je crois utile de dire, néanmoins, que le jour où les conditions d'un véritable désarmement seraient réunies, le Gouvernement français s'associerait à toute action sérieuse, c'est-à-dire contrôlée, pour éliminer partout les armes atomiques et leurs vecteurs, en détruisant les stocks et en interdisant de nouvelles fabrications.

En attendant nous devons persévérer dans notre politique de défense.

En est-il une meilleure que celle qui veut, dans la paix, faire respecter l'indépendance de la France et la liberté des Français, qui construit, pour cela, une armée matériellement puissante et moralement solide ?

Si cette politique n'existait pas, je crois qu'il faudrait l'inventer. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)*

**M. le président.** En application de l'article 132 du règlement, le débat a été organisé dans le cadre des séances fixées. L'ordre et la durée des interventions sont affichés.

La parole est à M. Montalat, premier orateur inscrit. *(Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)*

**M. Jean Montalat.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les événements que nous vivons requièrent de notre part une vigilance accrue.

Berlin, les Balkans, Suez, sont des points chauds tout aussi dangereux que l'était hier Dantzig. L'invasion de la Tchécoslovaquie, la mainmise russe sur les armées du Moyen-Orient, leur avance en Afrique du Nord, sont des facteurs dont nous devons tenir compte. Il n'est pas jusqu'au développement mystérieux et prodigieux de la Chine de Mao-Tsé-Toung qui ne crée des préoccupations sérieuses à la Russie.

Cependant, malgré cette guerre froide, ces points chauds, ces conflits localisés, le monde a préservé cahin-caha la paix, cette paix qui est garantie encore de nos jours par l'équilibre des forces entre le pacte de Varsovie et le pacte atlantique, forces qui, comme le disait M. le ministre il y a quelques instants, ne peuvent s'affronter sans se détruire mutuellement.

Face à cette situation quelle est la politique militaire de la France ?

On a fait grand bruit, à ce propos, d'un article sur la « défense tous azimuts », publié sous la signature du général Ailleret, et on y a vu la définition d'une politique militaire. Or, cette politique militaire avait été précisée et définie dans deux discours retentissants du chef de l'Etat, l'un en novembre 1959 au Centre des hautes études militaires, et l'autre, en novembre 1961, sur une place publique de Strasbourg, devant des milliers d'officiers venus de toutes les garnisons de France et d'Algérie.

Cette politique, monsieur le ministre, peut se résumer en quelques phrases. La France est une puissance mondiale qui doit assurer seule sa propre défense. Pour cette raison, elle doit disposer, d'une part, d'engins nucléaires et de vecteurs capables de les porter et, d'autre part, d'une force d'intervention qui lui permette d'intervenir n'importe où et à tout moment dans le monde.

Ayant ainsi défini notre politique, nous nous sommes retirés de l'O. T. A. N. et nous avons expulsé les forces alliées de notre territoire.

Or il est bon de rappeler qu'au lendemain de la Libération, la Russie de l'ère stalinienne n'avait pas eu besoin des accords de Yalta pour annexer une partie de la Finlande, les Etats baltes, une partie de la Pologne, une partie de la Roumanie et une partie de l'ancienne Tchécoslovaquie, en vue de dominer le monde de l'Est.

Confrontées à cette menace, la France et l'Angleterre tentèrent d'organiser leur défense dans le traité de Dunkerque en 1947 ; l'année suivante, par le traité de Bruxelles, elles associèrent à leurs efforts les pays du Bénélux. Mais, après le coup de Prague de 1948, l'Europe entière prit peur : peur de Staline, peur de l'avance des forces soviétiques vers l'Occident. C'est dans ce climat que fut conclue l'Alliance atlantique dont le plus fervent protagoniste fut la France. C'est ainsi que commença cette politique des blocs et nous voudrions bien connaître les objections qui ont été formulées, à l'époque, à l'encontre d'une politique à laquelle l'Occident était condamné.

Vous laissez parfois entendre qu'il y a une certaine similitude entre le pacte de Varsovie et le pacte atlantique, alors qu'il n'y a aucune comparaison possible entre ces deux pactes. La preuve est faite que le pacte de Varsovie n'est pas seulement une alliance défensive, mais qu'il est aussi un moyen de domination des Soviétiques — du moins le croient-ils — sur leurs alliés afin de garantir les limites d'un empire dont ils ont besoin pour poursuivre leur expérience politique et leur expérience économique, ou, en tous les cas, disent-ils, pour garantir leur sécurité.

A l'opposé, l'O. T. A. N. n'intervient pas dans les affaires intérieures des pays membres et les troupes alliées ne peuvent pas stationner sur le territoire d'un partenaire sans l'accord de celui-ci. La preuve en est que vous avez expulsé les forces américaines et canadiennes de notre territoire en 1966 et 1967 et que le Danemark et la Norvège ont refusé de stocker sur leur territoire les engins nucléaires de l'O. T. A. N.

L'Alliance atlantique est une alliance défensive, soutenue, à la demande expresse de la France, par les Etats-Unis, et qui avait pour but de permettre à l'Europe de se faire par ses seuls moyens.

Par contre, vous aviez raison, en 1968, de faire remarquer aux Anglo-saxons qu'on ne pouvait pas être alliés sur un coin de notre planète et être ennemis sur l'autre, que la stratégie et la politique étaient globales et que l'Occident devait être solidaire partout dans le monde.

D'autre part il est évident que la situation aurait été moins tendue si les Américains avaient consenti à de plus grandes consultations au sein de l'O. T. A. N. et s'ils avaient tenu compte, comme nos amis et vous-même le demandaient, de nos observations. Mais ces reproches, si justifiés soient-ils, et le souvenir de Yalta ne peuvent pas motiver votre politique militaire. Ils ne peuvent justifier ni notre retrait de l'O. T. A. N., ni toute une série de mesures qui, selon nous, portent atteinte à la sécurité et à la solidarité de l'Occident.

Vous nous donnez deux séries d'explications. La première, c'est que les conditions politiques et stratégiques en 1969 ne sont plus celles de 1949. La deuxième, c'est que désormais la France est une puissance nucléaire, qui peut assumer seule sa défense.

Avant d'examiner les conditions politiques et stratégiques de 1969 qui sont tout aussi inquiétantes que celles de 1949, je voudrais faire une observation.

Nous trouvons une très grande vertu au Pacte atlantique dans le fait qu'il n'est pas incompatible avec la poursuite d'une politique de détente et d'une politique de coexistence pacifique.

Nous, socialistes, sommes partisans de la coexistence pacifique, qui est comme la conséquence de notre propre éthique. Nous n'avons pas peur, disait Paul-Henri Spaak, de la coexistence pacifique, parce que, si elle porte en elle une contagion, nous n'en sommes pas atteints.

Par contre, les pays de l'Est y sont sensibles et, depuis cette coexistence pacifique, il y a eu Budapest et il y a eu Prague, qui en sont dans une certaine mesure le résultat.

Par conséquent, nous ne vous reprochons pas la politique de détente, nous ne vous reprochons pas la politique de coexistence pacifique, sans pour autant partager votre optimisme ni attacher de la crédibilité au slogan qui dit : « L'Europe, de Dunkerque à l'Oural ».

Mais avant d'aller plus avant dans cet exposé, je voudrais dire, sans acrimonie à l'égard de personne, que tous ceux qui assument ou qui assumeront des responsabilités dans la direction de la politique militaire en France doivent se souvenir combien était révélatrice la présence simultanée, dans le bureau de Staline, de ces trois portraits de Lénine, Koutousov et Souvorov, c'est-à-dire du créateur de la Russie communiste, du maréchal de la vieille Russie et de celui qui a écrasé à Varsovie

la révolte de Kosciuszko. C'était là l'illustration de la politique traditionnelle russe, de celle de Staline et de celle de Pierre le Grand.

Nous rappelons ces faits, monsieur le ministre, parce que nous pensons à vos responsabilités. Vous n'êtes pas homme à les fuir, et c'est pourquoi vous avez apprécié, nous n'en doutons pas, l'efficacité de la logistique russe dans les événements du 21 août dernier en Tchécoslovaquie. Peut-être constatez-vous sans émoi — vous nous le direz dans quelques instants — que les troupes russes campent dans les montagnes de Bohême, montent la garde le long des frontières autrichienne et bavaroise. Peut-être êtes-vous attentif aux manœuvres des troupes du pacte de Varsovie dans la plaine roumaine.

Par ailleurs, vous n'ignorez pas que depuis la défaite de l'Égypte, les Russes réarment les pays arabes : la Syrie, l'Irak, l'Égypte, l'Algérie, et peut-être regrettez-vous d'avoir contribué dans une certaine mesure à la rupture de l'équilibre au Moyen-Orient, entre l'État d'Israël et les États arabes, en livrant malgré nos protestations des armes et parfois des avions à ces pays voisins de Tel-Aviv.

Enfin, vous entendez parler probablement, au cours de ce débat, de la flotte russe qui sillonne actuellement la Méditerranée alors que la nôtre navigue au grand large de l'Atlantique !

D'aucuns prétendent que cette flotte n'a aucun pouvoir d'action, étant trop éloignée de ses bases. Mais, monsieur le ministre, peut-on tenir pour négligeables des relais comme Lattaquié, Port-Saïd, Alexandrie, Mers-el-Kébir — Mers-el-Kébir, avec sa rade, ses entrepôts souterrains, sa base sous-marine, Mers-el-Kébir où nous avons dépensé des milliards et des milliards même après les accords d'Évian et notre départ d'Algérie, Mers-el-Kébir dont on nous disait : nous y sommes et nous y resterons ? (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Mais, même si nous passons outre à Mers-el-Kébir, ne croyez-vous pas que le fait que l'Algérie risque de devenir une démocratie populaire n'aura pas des conséquences fâcheuses pour ses voisins ?

Ne craignez-vous pas que cette situation permette à la Russie, selon le vieux rêve de Lénine, de tourner l'Europe par le Sud ?

De toute façon — très habilement il faut le reconnaître — les Russes ont fini par contrôler toutes les sources de pétrole de la Méditerranée, tenant ainsi à leur merci l'économie européenne. C'est, disent-ils, un élément de sécurité en vue d'un conflit toujours possible avec la Chine.

**M. Raymond Dronne.** Nous ne travaillons plus pour le roi de Prusse mais pour le roi de Moscou !

**M. le président.** Monsieur Dronne, restez pacifique. Continuez, monsieur Montalat.

**M. Jean Montalat.** Face à cette situation, à ces « accidents de parcours », comme il a été dit, que fait la France ?

La France a retiré ses troupes de l'O. T. A. N. Elle a condamné ainsi l'O. T. A. N. à une stratégie sans profondeur. Elle a généré les lignes de communications de l'O. T. A. N. et le général Lemnitzer, commandant suprême des forces alliées en Europe, après avoir reconnu la grande force, l'inégalable valeur, a-t-il dit exactement, des forces conventionnelles de Varsovie et, en particulier des forces de l'Allemagne de l'Est, a déploré l'ambiguïté de la politique militaire de la France qui l'oblige à modifier ses plans et à étirer sa ligne de défense en Europe centrale.

Ce fait est d'autant plus regrettable, d'autant plus incompréhensible que si l'O. T. A. N. ne nous protégeait pas face à l'Est, on se demande comment nous couvririons la frontière de la mer du Nord aux Alpes et comment nous assurerions la sécurité du territoire.

Mais où en sommes nous du point de vue des forces conventionnelles et des forces nationales stratégiques ?

Il est toujours très difficile d'évaluer le coût de la force de frappe stratégique. On a publié à ce propos des chiffres fantaisistes. Je ne me lancerai pas dans cette étude bien trop compliquée, d'abord parce que les crédits sont disséminés dans divers cahiers budgétaires, ensuite parce que, vous l'avez dit et répété, monsieur le ministre, il est des secrets militaires qui entraînent des silences budgétaires !

**M. le ministre des armées.** Jolie formule !

**M. Jean Montalat.** Par conséquent, il est très difficile de connaître le coût exact de la force de frappe. Cependant, vous êtes tenu de respecter une certaine enveloppe financière et de vous plier à des compromis qui vous éloignent quelque peu des objectifs de la deuxième loi de programme, selon l'exposé des motifs de laquelle nous devons avoir à notre disposition une organisation militaire cohérente et équilibrée comprenant une force nationale stratégique, des forces de manœuvre et une défense opérationnelle du territoire. Or il apparaît que vous

n'avez pas maintenu l'équilibre entre les trois volets de ce triptyque.

Il y a quelques mois, M. Le Theule, analysant l'exécution de la loi de programme, déclarait que nous avions trois ans de retard pour l'équipement de l'armée de terre, dix-huit mois pour la marine, et que les projets de l'armée de l'air étaient sérieusement mutilés. Il concluait en disant qu'il fallait reviser les objectifs de la loi programme et les adapter à nos possibilités financières.

Plus récemment, au cours de la discussion du budget des armées, tous les rapporteurs, membres de la majorité, ont déploré l'insuffisance des crédits mis à la disposition de l'armée de terre, de la marine et de l'aviation.

Nous ne reviendrons pas sur ce débat budgétaire, encore que, si nous sommes convaincus que la force de frappe française ne frappera pas, nous considérons comme plausible l'hypothèse d'une intervention des forces conventionnelles des trois armes pour une action de police, pour préserver nos voies de communication, voire pour garantir l'inviolabilité de nos frontières.

La question qui se pose alors pour nous, membres de la majorité comme membres de l'opposition, est de savoir si l'équipement actuel de ces forces conventionnelles, leur degré d'entraînement et leur nombre assurent la sécurité du territoire.

Venons-en à la force nucléaire stratégique.

Nous avons en la matière accompli des progrès. Nous avons maîtrisé l'explosion thermonucléaire. Nous sommes parvenus à la puissance de la mégatonne. Cependant, la paix est toujours fondée sur l'équilibre de la terreur entre la Russie soviétique et les États-Unis d'Amérique.

Notre conviction est donc plus forte que jamais que nous ne parviendrons pas à dissuader ces deux géants, qui sont en train de naviguer dans le cosmos, de partir à la conquête de la Lune, alors que nous avons dû abandonner le projet de missile Mandragore, faute de moyens financiers.

Oui, monsieur le ministre, vous le savez bien. J'entends encore M. le président de la commission de la défense nationale qui, après une plaidoirie fort éloquente de M. de Bennetot, rapporteur du budget de la marine, qui réclamait pour les corvettes l'armement avec le missile Mandragore, s'écriait : ce missile Mandragore, il faudrait tout le budget des armées pour le fabriquer et le mettre au point !

Du reste, à propos du missile comme à propos du sous-marin atomique, nous pourrions discuter plus longuement. Il s'est créé autour de la dissuasion toute une religion avec sa théologie et ses grands prêtres. Une des vérités professées par un de ses adeptes, c'est la puissance égalisatrice de l'atome.

Entendons-nous bien, nous ne sommes pas de ceux qui pensent que la bombe atomique française est une bombinette ! La bombe de 70 kilotonnes recèle une puissance trois fois supérieure à la bombe d'Hiroshima et de Nagasaki. C'est déjà un engin apocalyptique ! A plus forte raison s'agissant de bombes de 100, 150, 200 kilotonnes, voire d'une mégatonne.

**M. Raymond Dronne.** A condition de pouvoir les envoyer sur l'objectif !

**M. Jean Montalat.** Monsieur Dronne, nous n'avons jamais prétendu que nos techniciens et nos savants n'étaient pas des hommes de valeur. La dernière explosion de Fangataufa prouve qu'ils ont su maîtriser l'explosion thermonucléaire. Nous déplorons seulement que tant de cervaux aient été mobilisés à de telles fins.

Pour en revenir à la puissance égalisatrice de l'atome, je dirai qu'elle est un mythe, parce que l'armement nucléaire, plus que les armements classiques, exige une transformation permanente. Lorsqu'un État veut « rester dans la course », comme on dit, il doit poursuivre ses efforts sans jamais en voir la fin. C'est ainsi que, depuis quinze ans, les États-Unis d'Amérique et la Russie soviétique, pour maintenir leur parité nucléaire, mobilisent la plus grande partie de leurs moyens technologiques, industriels et financiers. Chaque année ils accroissent leurs armements et chaque année la différence entre ces deux géants et les nations qui les suivent ne cesse d'augmenter.

**M. Robert Wagner.** Cela prouve quoi ?

**M. Jean Montalat.** Je vais vous l'expliquer en répétant une fois de plus ce que nous avons souvent dit.

Les Russes — si toutefois ils sont restés un adversaire potentiel et privilégié, ce que je ne pense pas — ont toujours dit et écrit que, face à une agression atomique, ils emploieraient, dès les premières minutes, tous les moyens à leur disposition. Cela signifie, monsieur Wagner, qu'en un éclair cinquante millions de Français seraient anéantis !

**M. Alexandre Sanguinetti.** Dans un autre éclair, cinquante millions de Russes le seraient aussi.

**M. Jean Montalat.** Je ne vois pas, monsieur Sanguinetti, comment nous pourrions organiser une riposte, même si quelques

Français naviguaient encore dans un sous-marin atomique au large des Açores ou restaient camouflés dans les silos de fusées de Provence.

La deuxième hypothèse que vous avez évoquée souvent, monsieur Sanguinetti, est que nous ne saurions prétendre à la parité nucléaire avec les Etats-Unis d'Amérique ou la Russie soviétique, mais que nous pouvons atteindre à une puissance telle que, si nous dirigeons nos engins sur des objectifs démographiques, selon la stratégie « anti-cités », nous causerions des destructions capables de faire reculer l'Union soviétique.

Là encore c'est un pari insensé. Car, dans cette éventualité, les Russes ne seraient pas animés de l'esprit de Fontenoy. Ils frapperaient les premiers, et c'est nous qui serions anéantis.

Reste la troisième hypothèse, qu'un des plus grands personnages de l'Etat a explicitement et défendue. Elle se fonde sur le fait que, suivant la théorie de la flexibilité de la réponse, les Américains ont tendance à ne prévoir l'utilisation de la force atomique que pour protéger leur sanctuaire national.

Dans cette éventualité, notre force de frappe serait, paraît-il, dissuasive car elle servirait de détonateur. Nous attaquerions les premiers et les Américains, au bout de l'escalade, viendraient alors à notre secours.

Ce pari n'est pas moins insensé. Car il n'est nullement certain que les Américains viendraient soutenir des alliés qui auraient déclenché la guerre atomique dans ces conditions. Notre riposte serait, du reste, d'autant plus difficile que notre équipement en radars, quelle que soit l'excellente qualité de nos appareils, est encore tributaire des équipements de l'O. T. A. N. pour la détection et le guidage.

En fait, nul ne croit à la valeur dissuasive de notre force de frappe. Les Russes eux-mêmes n'y croient pas. C'était bien le sentiment de M. Nikita Khrouchtchev quand il disait à vos amis : « Nous ne croyons pas à votre force de dissuasion. La preuve, c'est que vous n'avez aucune politique de protection civile ». (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. le ministre des armées.** Il n'en n'avait pas non plus !

**M. Jean Montalat.** Je l'ignore. Toujours est-il que nous ne prenons aucune mesure de protection civile pour mettre à l'abri nos populations.

**M. Claude Delorme.** Pour assurer la protection civile en Provence, il n'y a que les sapeurs-pompiers de Brignoles !

**M. Alexandra Sanguinetti.** On se croirait au Café du commerce !

**M. le président.** Messieurs, ne passionnez pas le débat !

**M. Jean Montalat.** Monsieur le président, je suis navré de provoquer cette passion.

**M. Robert Wagner.** Demandez à vos propres amis de vous écouter.

**M. Jean Montalat.** Ils m'écoutent, monsieur Wagner. Je trouve même que l'Assemblée — et je l'en remercie — m'écoute avec beaucoup d'attention.

**M. le président.** Et un grand intérêt, monsieur Montalat.

**M. Jean Montalat.** Pour conclure, monsieur le ministre, je dirai que, dans votre esprit même, la force de frappe est sûrement un argument politique, un élément de négociation, mais certainement pas une force militaire.

Vous pourriez me demander ce que nous proposons.

D'abord, ayant la conviction que nous ne pourrions jamais atteindre à la dissuasion avec les géants que sont la Russie, les Etats-Unis, voire la Chine, et que, les techniques se simplifiant, dans quelques années des pays qui sont aujourd'hui technologiquement inférieurs maîtriseront la fission et la fusion nucléaires, qu'il y a donc là un grand risque de prolifération de l'arme atomique, nous signerons les accords de non-dissémination des armes atomiques conclus à Moscou.

Nous le ferons d'autant plus aisément que les savants nous annoncent que l'on pourra atteindre, dans quelques années, des puissances apocalyptiques.

Récemment, un savant venu de l'Est écrivait, dans l'un des principaux journaux français : si vous voulez des bombes sales, entourez-les d'un manteau d'uranium 238 ; si vous voulez des bombes propres, enlevez le manteau d'uranium ; si vous voulez des bombes aussi sales que possible, entourez-les d'un manteau de cobalt.

Il précisait que, selon les expériences faites, avec une bombe de vingt mégatonnes entourée d'un manteau de cobalt, les individus, à 800 kilomètres du lieu d'explosion, subissaient un bombardement de 420 röntgen et mouraient dans les semaines et les mois qui suivaient.

On comprend pourquoi Einstein s'est écrié : « L'humanité court à une catastrophe inouïe ; le moment venu je le crierai de toutes mes forces ! »

Nous signerons les accords de Moscou mais nous resterons fidèles à l'alliance atlantique, car actuellement la paix du monde est fondée sur l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest, et tout ce qui se fera pour briser cet équilibre précaire se fera contre la paix.

Rester fidèle à l'alliance et faire l'Europe pour nous porter à la dimension technologique, économique et politique des deux colosses qui aujourd'hui dominent le monde.

Faire l'Europe, qui pourra organiser notre défense et parler d'égal à égal avec les Etats-Unis d'Amérique, où M. Dean Rusk ne pourra plus dire : « Où est l'Europe et qui parle en son nom ? »

Et ne pas oublier que la puissance militaire et l'indépendance d'un pays sont fonction de sa puissance économique et de son degré de résistance à l'invasion économique étrangère.

Pour la France, il n'y a de puissance que dans l'Europe unie ! (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. le président.** La parole est à M. Sanguinetti.

**M. Alexandra Sanguinetti.** Monsieur le ministre, je ne vous surprendrai pas en disant que j'approuve entièrement la déclaration du Gouvernement sur notre politique militaire.

Cette déclaration fait le point d'une politique qui reflète, depuis dix ans, et plus précisément depuis la fin des événements d'Algérie, voilà six ans, ce qu'il y a probablement de plus suivi et de plus cohérent dans l'action gouvernementale.

J'en profite d'ailleurs pour dire que nous le devons en grande partie à l'action d'un homme, le ministre des armées, qui à su, au cours des années, forger notre instrument militaire, faire franchir à notre armée l'étape très douloureuse des événements d'Algérie et la faire entrer ensuite dans le monde moderne. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

Car l'armée d'il y a dix ans n'était pas une armée moderne. Elle était exactement, toutes choses étant égales, ce qu'était notre armée en 1939.

Je ne polémiquerai pas avec M. Montalat, j'oserai dire avec mon ami Montalat, sur le problème nucléaire. Depuis dix ans, tout a été dit à cette tribune, dans un sens ou dans l'autre, cent fois au moins.

Le propre de l'armée nucléaire est d'exister pour ne pas servir et personne ne saura jamais si elle est dissuasive ou pas. Mais à partir du moment où rien ne se sera produit, c'est qu'elle se sera révélée dissuasive. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

D'ailleurs, dans ce domaine, les convictions sont affaire beaucoup plus de tempérament que de connaissance.

Il reste l'autre aspect, celui qui en général préoccupe le plus les orateurs de l'opposition, c'est-à-dire l'aspect conventionnel.

En matière d'armement conventionnel, il n'y a pas de puissance absolue, il n'y a jamais qu'une puissance relative. Aussi est-il intéressant de comparer notre armée à celle de nos voisins, car c'est là le seul critère valable.

Il est bien évident que l'armée française ne souffre pas la comparaison avec l'armée de la Russie soviétique — même si l'on néglige les forces de ses satellites — d'abord parce qu'elle ne peut pas s'offrir le luxe d'un service militaire de trois ans (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République), ensuite parce que, de toute manière, ce n'est pas notre propos et que nous ne reconnaissons pas la Russie soviétique a priori comme l'adversaire désigné.

Nous appartenons au monde occidental, et plus singulièrement, pour ne point parler de l'O.T.A.N. dont nous sommes sortis, à l'Union de l'Europe occidentale. Je comprends les préoccupations relatives à l'état de nos forces conventionnelles, mais quelles doivent être alors les préoccupations des parlementaires des autres pays membres de l'U.E.O. ? Car — j'ai eu déjà l'occasion de le dire à propos du budget militaire — c'est nous qui avons à l'heure actuelle, en Europe occidentale et même dans le monde occidental, en dehors bien entendu des Etats-Unis d'Amérique, les forces conventionnelles les plus importantes qui soient. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à un petit ouvrage britannique paraissant chaque année, le *Military Balance*, qui donne très exactement l'état des forces militaires des différents pays européens. J'aimerais que les parlementaires et singulièrement ceux de l'opposition veuillent bien le lire. Ils découvriraient que, compte tenu des forces de gendarmerie, la nation française entretient un appareil conventionnel de 568.900 hommes...

**M. Frank Coonave.** C'est insuffisant !

**M. Alexandre Sanguinetti.** ... tandis que l'appareil britannique est de 427.000 hommes, celui de l'Allemagne de 456.000 hommes, celui de l'Italie de 365.000 hommes. Et il s'agit là de trois pays dont la population est supérieure à la nôtre. Je passe pour mémoire les forces belges et hollandaises.

Si nous faisons un effort insuffisant, que dire alors des autres ?

Il est frappant de constater qu'avec une armée de terre de 320.000 hommes, contre 300.000 en Allemagne, 265.000 en Italie, 210.000 en Angleterre — par l'adjonction d'ailleurs d'éléments supplémentaires de type Gourkha — nous disposons de six divisions, cinq du corps de bataille et une du corps d'intervention, alors que l'Allemagne disposerait de douze divisions et l'Italie de cinq, dont deux divisions blindées et cinq brigades alpines.

Que signifient ces comparaisons de chiffres et de grandes unités ? Simplement que les grandes unités allemandes et italiennes sont liées à la mobilisation, c'est-à-dire, monsieur Montalat, qu'elles sont inutilisables en cas de surprise du genre tchécoslovaque, alors que les nôtres sont actuellement à 90 p. 100 de leurs effectifs théoriques. Elles doivent d'ailleurs être portées, si je ne me trompe — mais M. le ministre me démentira alors — à 105 p. 100 de leurs effectifs. Mais déjà avec 90 p. 100 elles n'ont pas besoin de faire appel aux réservistes et elles peuvent engager le combat immédiatement. C'est la seule armée d'Europe qui soit dans ce cas. (*Applaudissements sur divers bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

A quoi bon compter les divisions sur le papier : ce qui compte, ce sont les divisions aptes à combattre. Or, c'est nous qui les possédons et non les autres.

**M. Jean Montalat.** Vous êtes optimiste !

**M. Alexandre Sanguinetti.** Si vous en doutez, allez donc interroger les services de l'O. T. A. N.

En fait, en sortant de l'O. T. A. N. nous avons retrouvé une certaine volonté d'exister. Nos états-majors se sont remis au travail intellectuellement, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps. (*Mouvements divers — Rires.*)

Hélas ! il n'y a pas de quoi rire, car il est de fait pendant une bonne génération nos états-majors n'ont pas travaillé, mais ce n'était pas dans notre génération.

A nouveau, il existe donc une défense nationale française, alors que dans les autres pays d'Europe, l'O. T. A. N. n'est plus que l'alibi de la paresse de nations, d'états-majors et d'armées qui se reposent sur le grand frère américain. (*Applaudissements sur divers bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

Telle est la véritable situation. Certes, ce tableau comporte forcément des ombres, le contraire serait surprenant, mais je laisse aux orateurs de l'opposition, qui sauront très bien le faire, le soin de les dégager.

Aucun appareil militaire n'est jamais parfait, et il ne peut pas l'être parce que toujours l'événement surprend une armée en état de développement ; mais ce que nous avons réalisé c'est probablement, depuis moins d'un siècle, l'appareil militaire le moins critiquable le plus réel, le plus solide que nous pouvions espérer. Il est d'autant plus solide que, sans vouloir entrer dans le problème du recrutement, sur les 568.000 hommes qui le composent, près de 300.000 sont des militaires de carrière ou des engagés, et 270.000 seulement des appelés. Cette situation n'existe non plus nulle part ailleurs en Europe, sauf en Grande-Bretagne où l'armée est totalement professionnelle. Cet élément supplémentaire de solidité et de force doit être porté à l'actif de notre armée.

Jé conclurai en m'adressant à ceux qui espèrent en l'Europe. L'Europe est une belle espérance, je le reconnais. Je souhaite que par la faute des Européens, et pas simplement par la nôtre, elle ne reste pas seulement une espérance. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.*)

Quand elle existera, elle devra, tout le monde ici le pense, disposer de l'armement nucléaire. Le mérite de la France aura été de le commencer, car si la France ne l'avait pas l'Europe ne l'aurait certainement pas non plus.

Nous savons qu'en Europe occidentale l'Allemagne ne peut pas, d'après les traités, se doter d'un armement nucléaire. Si elle tentait de passer outre, elle créerait certainement le seul *casus belli* véritable que la Russie reconnaîtrait. L'Italie en a les possibilités intellectuelles et même techniques, mais résolument elle ne le veut pas.

Alors qui resterait-il en Europe occidentale pour entreprendre l'armement nucléaire ? Tant que l'Europe n'est pas achevée, il faut que nous ayons notre armement. Le jour où elle le sera, notre armement nucléaire deviendra l'armement européen. Tout

le monde, ce jour-là, nous remerciera de l'avoir créé car sinon le retard de l'Europe aurait été insurmontable. J'aimerais qu'au moins sur ce point, l'opposition nous rende justice. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Cazenave.

**M. Franck Cazenave.** Mesdames, messieurs, je voudrais revenir au sujet, c'est-à-dire la loi de programme.

Le 6 novembre 1964, l'Assemblée nationale était saisie de ce projet de loi de programme relative à certains équipements militaires et nous étions invités à voter 54.898 millions de nouveaux francs destinés à créer « une organisation militaire caractérisée par un ensemble cohérent et équilibré, comprenant des forces nucléaires stratégiques, des forces de manœuvre et de défense opérationnelle du territoire », l'action de nos forces devant — et j'y reviendrai tout à l'heure — être conjuguée avec celle de nos alliés.

J'indique pour ceux qui ne siégeaient pas encore dans cette Assemblée — ils sont nombreux — et je rappelle aux anciens que si sur le fond même du problème et sur la nécessité d'apporter de profonds changements à notre armée, il n'y eut pas d'importantes divergences, sur les moyens, sur les urgences et sur le partage, ou plutôt la répartition des fonds demandés, il n'en fut pas de même.

Sur le fond, il est bien évident que la France se doit d'avoir une armée, c'est-à-dire la possibilité de se défendre, et vous avez eu raison, monsieur le ministre, de le souligner tout à l'heure.

Sur les transformations profondes à apporter dans l'organisation militaire, je rappellerai encore que nous étions à la fin d'une période de décolonisation et que l'abandon de l'Algérie nous conduisait tout naturellement à reviser toute notre stratégie militaire.

Sur la répartition des fonds entre les différentes armes, d'abord, sur la prépondérance que devait prendre l'armée atomique future sur tous les autres systèmes de défense, ensuite, un long débat s'est déroulé. Et parce que le Gouvernement n'a pas voulu reconnaître la nécessité de reviser annuellement des conceptions qui paraissaient bien hasardeuses, la grande majorité des membres du groupe Progrès et démocratie moderne, au nom desquels j'avais pris la parole à l'époque, n'avait pas cru devoir suivre le Gouvernement sur son terrain. Monsieur le ministre, je ne puis donc pas être d'accord avec vous lorsque vous affirmez qu'il a été possible, tous les ans, de rectifier cette loi de programme. Notre position reste donc aujourd'hui la même, et si nous avons eu tort d'avoir raison trop tôt, c'est sans fausse gloire que nous enregistrons le vote à l'unanimité de la commission de la défense nationale en 1967, puis le vote de l'Assemblée nationale, le 24 octobre 1968, faisant un devoir au Gouvernement de faire apparaître les modifications apportées aux prévisions initiales et de préciser les grandes lignes d'un nouveau programme.

Ce vote de l'Assemblée était sage et il appartenait au Gouvernement d'y donner une suite favorable. Je regrette, monsieur le ministre, que vous n'ayez pas cru devoir l'accepter car personne ne pourra, de bonne foi, prétendre que le débat d'aujourd'hui, réduit, à votre demande, à deux séances, permette à la fois à chacun de s'exprimer et, disons-le franchement, au Gouvernement de s'expliquer.

Nous sommes donc contraints, mes chers collègues, de faire en quelques heures et après quatre années, le point d'un programme de dépenses dont le total s'élève à 54.898 millions de francs, à nous demander si, à une année de la fin de la période d'exécution de cette loi de programme, les réalisations ont comblé nos espérances et si — et c'est, en fait, le plus important — notre pays est désormais doté d'une armée susceptible, à tout moment et en toutes circonstances, de le protéger.

Nous devons nous demander si, après avoir dépensé en quatre ans la bagatelle de 38.398 millions de francs, le contrat passé entre le Parlement et le Gouvernement a bien été respecté.

Je n'ai nullement l'intention, monsieur le ministre, de trahir aucun secret de la défense nationale. Je dois reconnaître d'ailleurs qu'au nom de ce secret, il vous a été facile de nous cacher ou, plutôt, de nous laisser dans l'ignorance de certains succès ou insuccès, toujours très onéreux. Mais je ne vous le reprocherai pas : n'importe qui, à votre place, aurait fait la même chose.

Vous avez, en toutes circonstances, affirmé que notre force stratégique existait et que le danger que présentait ce qui reste des soixante-deux avions Mirage IV encore en escadre n'était pas négligeable et était susceptible de faire réfléchir d'éventuels agresseurs.

Je vous en donne acte et je vous crois, car je crois surtout au courage des pilotes de ces Mirage IV qui n'hésiteront pas, nous en sommes sûrs, à risquer leur vie pour le pays comme jadis leur aînés l'ont fait.

En réalité, au-delà de cette force, de quoi pouvons-nous disposer ? Cette force pourrait-elle vraiment être utilisée ? C'est la question que posait tout à l'heure mon ami M. Montalat.

Mes chers collègues, je crains que nous ne poursuivions là un mythe et que nous ne pénétrions dans une voie qui ne peut être la nôtre.

En 1964 déjà, monsieur le ministre, vous aviez indiqué — je l'ai souligné au début de cet exposé — que l'action de nos forces devait, en principe, être conjuguée avec celle de nos alliés. C'était déjà reconnaître que le but ambitieux que vous vous étiez fixé était conditionné par certaines alliances, et nous savons ce qu'il en est advenu.

Je veux sur ce point remercier M. le président Pleven d'avoir souligné dans l'émission télévisée de lundi dernier combien il était présomptueux — j'aurais dit prétentieux — de vouloir nous isoler dans un monde ébranlé par des conflits qui, pour ne pas nous concerner, n'en sont pas moins inquiétants.

Je ne défends ici qu'une thèse, celle de la défense du pays, et je redis que pour se défendre, il faut d'abord connaître la nature du danger.

Il m'a paru amusant — ou plutôt étonnant — d'entendre dernièrement un membre éminent de la majorité, à propos de la présence de la flotte russe en Méditerranée, parler de navires à mettre en face, sinon pour la combattre, du moins pour la connaître. C'est là, à moindres frais, le travail de l'aviation de reconnaissance, et c'est bien encore, à ce jour, le seul moyen que l'on ait pu mettre en place, y compris aux États-Unis, en de pareilles circonstances, pour obtenir de bons résultats.

Le compte rendu sur le déroulement de la loi de programme est très discret à ce sujet, monsieur le ministre. C'est pourtant là un élément essentiel qui mérite de ne pas être négligé.

Mais peut-être concevez-vous qu'en plus de la fameuse trente-troisième escadre de reconnaissance, que vous nous avez complaisamment montrée à la télévision, l'autre jour, les avions tactiques peuvent effectuer de semblables missions. C'est vrai. Mais alors, là aussi, qu'il me soit permis, mes chers collègues, de faire quelques remarques, d'abord sur l'importance des moyens mis en œuvre et des crédits affectés.

Ce que je viens de souligner n'est, croyez-le bien, monsieur le ministre, que l'expression d'une inquiétude que ressent notre groupe, et ne voyez dans mon exposé que le désir d'apporter notre contribution à l'élaboration d'une nouvelle politique de défense, certainement moins onéreuse, mais surtout plus efficace.

Se défendre, certes ; mais contre qui ? contre quoi ?

Pour se défendre, il faut connaître la nature du danger, évaluer son importance, déterminer son origine, afin de mettre en face la force capable de l'éliminer.

A quoi pourrait servir notre force stratégique, avions, engins ou sous-marins, si nous étions dans l'incapacité de l'engager, par destruction de ses vecteurs, de ses moyens de commandement ou de ses transmissions, ou parce que nous aurions été mal protégés contre une attaque sérieuse classique, ou mal renseignés sur l'évolution de la menace, dont on sait maintenant qu'elle peut prendre des formes et des directions multiples ?

De même que, dans la stratégie ancienne, il ne serait venu à l'idée de personne d'envoyer un cuirassé tout seul à l'attaque, il est bien évident que la force stratégique se doit d'être protégée et surtout d'être informée.

Pour l'environnement des avions stratégiques, vous aurez utilisé, fin 1968, 2.407 milliards de francs alors que la loi de programme vous en octroyait 2.238. Je ne vous le reproche pas. Vous nous avez demandé 459 milliards de francs pour 1969 alors qu'en réalité il vous en aurait fallu 39 de moins d'après votre propre programme. Je veux vous assurer que ces dépassements ne nous inquiètent pas et qu'ils nous paraissent même — cela peut être surprenant — insuffisants. Pouvez-vous assurer que malgré ces dépassements notre force stratégique soit en mesure d'intervenir aîôt qu'un acte d'agression caractérisé aura été commis sur notre territoire ?

En période de paix et de par les accords bilatéraux — je m'étonne que M. le président Sanguinetti n'en ait pas parlé tout à l'heure — conclus avec nos voisins immédiats, cela peut être possible. En période de tension, c'est inexact.

Or comment ne pas supposer que si nous devons être attaqués, nos radars ne seraient pas brouillés et leur portée réduite de telle manière que nous ne pourrions connaître la nature et la force de l'agresseur que trop tard pour pouvoir faire décoller nos avions ou lancer nos engins ?

Il fallait, ou rester à l'intérieur d'une défense collective — c'est ce que certains ont demandé — ou affecter des crédits plus importants à ce chapitre pour permettre, en priorité, la fabrication de ces fameux radars à longue portée dont je ne parlerai pas parce qu'ils sont encore du domaine du secret et qui, pourtant, ont été commandés par des pays voisins, radars qui sont en tous points remarquables.

Dans les limites d'une enveloppe budgétaire dont vous pouvez vous plaindre qu'elle ait été réduite cette année puisqu'elle n'est plus que de 17,6 p. 100, il est pourtant évident qu'il aurait fallu consacrer les premiers crédits à la recherche du renseignement, et c'est là l'un des moyens de l'obtenir.

Il en est un autre non moins valable : c'est l'avion de reconnaissance auquel j'ai fait allusion tout à l'heure et que certains semblent vouloir ignorer.

J'ai eu l'occasion, lors de la discussion du budget, d'indiquer combien il était préjudiciable à notre système de défense d'avoir réduit de 27 à 17 escadrons notre force tactique et de ramener de 25 à 15 le nombre des avions de chaque escadron. Je pense qu'il est de mon devoir de le rappeler encore une fois. J'ajoute qu'il était prévu à l'origine 1.130 millions de francs pour les avions d'intervention à quoi s'ajoutaient 700 millions pour l'avion tactique et 2.400 millions pour le Mirage III-V. De ce total de 3.830 millions de crédits il n'a été consommé que 2.865 millions, encore que, je l'ai dit, les prévisions aient été insuffisantes eu égard aux missions qui sont confiées à ces avions.

Je ne pense pas qu'à ce moment de mon exposé quelqu'un puisse contester que, pour être efficace, pour connaître le danger et en mesurer l'importance, il eût fallu des moyens plus appropriés, sans pour autant augmenter le prélèvement budgétaire, et il eût fallu procéder par des choix que je me permettrai d'indiquer.

Vos choix, monsieur le ministre, je les contestais déjà en 1964 ; je ne peux que les contester quatre ans plus tard, en constatant avec quelle facilité ont été sacrifiés certains crédits que vous aviez pourtant vous-même inscrits dans la loi de programme.

Nos choix, c'était au-delà de la consolidation d'un système militaire d'attente, la poursuite de la recherche, tant sur le plan des fusées que dans le domaine spatial qui en résulte sans pour autant nous arrêter à la constitution d'une force qui aurait « pompé » tous nos crédits en nous situant en arrière, et de plus en plus en arrière, du peloton de tête des puissantes nations atomiques, constituée par les U.S.A. et l'U.R.S.S.

Notre choix, c'est encore aujourd'hui le maintien de l'avance technologique sur le plan du laboratoire dans la perspective de la création d'une armée européenne, aux moyens européens, c'est-à-dire comparables à ceux des deux « grands ». Et cette remarque fera sans doute grand plaisir à mon ami M. Sanguinetti.

Car, monsieur le ministre, vous auriez pu m'objecter que l'avion de reconnaissance semble bien périmé en regard des satellites de surveillance dont la capacité de détection est telle qu'ils sont à l'heure actuelle capables de découvrir un banc de poissons en plein Océan atlantique.

Mais entre vouloir et pouvoir, il y a parfois un monde. Quel est l'homme qui n'a pas, un instant de sa vie, désiré quelque chose qu'il n'a pu acquérir faute de moyens ? N'en est-il pas de même pour les nations ?

Croyez-vous qu'il soit sage d'engager toutes ces dépenses pour le centre de lancement de S. S. B. S., alors que, lorsque ces fusées seront opérationnelles, d'autres armes — M. Delorme ne me contredira pas et vous le reconnaîtrez vous-même, monsieur le ministre — seront plus efficaces ?

Il faut qu'existe une certaine harmonie entre nos ambitions, nos moyens, notre politique et nos finances. Je crains que cette harmonie ne règne pas tellement au sein de l'exécutif.

Pour notre part, restant sur le plan pratique, nous avons donc prouvé, à ce point de cet exposé, que les moyens de détection sont bien aléatoires. Nous admettrons pourtant qu'ils permettent de situer l'ennemi.

L'ennemi, découvert, est donc déjà attaqué, et nous avons vu avec quels moyens. Que pouvez-vous lui opposer pour l'empêcher de prendre possession du territoire national ?

Je ne vous ai pas interrompu dans le débat budgétaire, monsieur le ministre, lorsque vous avez indiqué, en réponse à mon intervention, que notre armée de l'air était susceptible de transporter 4.000 hommes avec leur équipement individuel ou 510 tonnes de matériel. Mais pourquoi ne pas avoir précisé : 500 tonnes sur 1.500 kilomètres, ou 375 tonnes sur 2.500 kilomètres, ou 5 tonnes sur 4.500 kilomètres ? On peut faire dire aux chiffres, monsieur le ministre, ce que l'on veut.

J'aurais pu aussi vous demander d'où à où et en combien de temps, ou encore si vous considérez tous les avions comme disponibles. Les revisions de 25, de 50, de 100 ou 500 heures ne doivent-elles pas être faites et est-ce par la vertu du Saint-Esprit que les appareils peuvent décoller du jour au lendemain ?

Vous admettez que si le général Stehlin et moi-même n'avons pas réagi, c'est peut-être parce que nous étions mus par un sentiment national qu'il est facile de comprendre. Mais permettez-moi de revenir au sujet.

Sans parler des moyens de transport aériens, les matériels terrestres, inscrits pour 12.049 millions de francs dans la loi de programme, n'auront bénéficié à la fin de 1968 que de 5.020,2 millions d'autorisations de programme. Ces chiffres se passent de tout commentaire et j'ai d'ailleurs eu l'occasion de les rappeler lors de la discussion du budget.

Aveugle sans l'aide de nos alliés, ou par manque de moyens aériens, notre armée traditionnelle est sacrifiée. Le tableau n'est pas celui que nous escomptions à l'issue de quatre années d'efforts budgétaires.

Je vous le répète encore une fois au nom de mon groupe, monsieur le ministre, les objectifs que vous vous êtes fixé sont hors de proportion avec les moyens nationaux dont nous disposons. Nous ne pouvons — et les faits malheureusement le prouvent — nous offrir le luxe d'un armement atomique et d'une couverture traditionnelle comme vous le souhaitez pourtant à la ligne 12 de l'exposé des motifs du projet de loi de programme de 1964.

Au moment où la nation s'interroge sur son devenir économique, nous pensons qu'un choix désormais s'impose et que si certains sacrifices doivent être faits, il faut les consentir — vous les avez demandés et nous sommes conscients de leur nécessité — dans l'intérêt même du pays.

M. le Premier ministre a cité, entre autres économies, 60 millions de francs sur le Concorde et, sans précision chiffrée, le report des essais dans le Pacifique. Mais nous souhaiterions mieux car, en fait, l'économie de 60 millions sur le Concorde n'est-elle pas réalisée automatiquement du fait des retards enregistrés dans la production ? Quant à cette économie qui nous « vient des îles », nous nous demandons si elle n'est pas due à quelque retard dans la miniaturisation de la bombe.

Monsieur le ministre, croyez-vous vraiment que nos fusées balistiques seront en place dans les délais que vous nous avez indiqués ? Souhaiteriez-vous aussi sincèrement que l'on dresse le bilan de cette opération et de ce qu'on peut en attendre ?

Les Américains ont lancé 800 fusées avant d'en avoir une au point. Nos savants sont certainement remarquables, mais combien nous faudrait-il lancer de fusées avant d'être sûrs de pouvoir les mettre en silo ?

Je comprends parfaitement qu'il soit pénible de reconnaître qu'à l'heure actuelle l'arme sous-marin n'est plus insuffisante et que deux sous-marins ne constituent une force suffisante ou capable d'échapper à un adversaire résolu et toujours « présent à sa portée », comme nous le découvrons dans les livres que M. Sanguinetti nous demandait de lire car l'on sait, présentement, qu'autour des sous-marins américains des échos indéfinissables prouvent qu'à chaque instant ces bâtiments peuvent être la cible d'un agresseur.

Croyez-vous que les moyens de transmission dont nous disposons nous permettent d'avoir avec nos sous-marins un contact permanent pourtant nécessaire ? Nous sommes un certain nombre à avoir eu la chance de juger à Omaha le système de transmission dont disposent les Américains pour assurer la jonction avec leurs sous-marins en plongée. Nous sommes bien loin d'atteindre ce degré de perfectionnement.

Croyez-vous enfin que leurs moyens permettent aux sous-marins de déterminer leur position avec une précision telle qu'ils soient assurés d'atteindre leurs objectifs ?

Pourquoi ne pas admettre que nos ressources devraient nous amener à ne sacrifier un système d'armes que dans la mesure où nous sommes certains de la réussite du suivant sur les plans technique et opérationnel ? Agir autrement, c'est ce qu'on a appelé naguère « faire l'impasse ».

Enfin, monsieur le ministre, après les magnifiques succès que nous avons remportés encore cette année à l'exportation, grâce à nos engins de détection, à nos avions et à nos chars, ne croyez-vous pas qu'il serait bon pour quelque temps de nous limiter à l'exploitation des résultats déjà obtenus ?

La loi de programme vous fait obligation de souligner les incidences économiques et sociales des dépenses militaires. C'est un des aspects essentiels.

L'industrie aéronautique, qui, en 1967, a fait 6.247 millions de francs de chiffre d'affaires, emploie, vous le savez certainement, 101.000 personnes, a réalisé 1.952 millions de francs d'exportations, dont 1.170 millions de matériels de combat. Mais si nous avons le droit d'être satisfaits de ces chiffres qui tiennent à la qualité de nos fabrications, nous sommes obligés de reconnaître, du moins en ce qui concerne l'aviation, que ces matériels ont été mis au point avant 1960, et je dirais même avant 1958 si je ne craignais que certains interprètent cette remarque comme un retour au passé.

Pour maintenir en activité nos usines d'aviation, il nous faut désormais réussir un programme civil, il faut le réussir vite et surtout savoir où l'on veut aller. Il est indiscutable que les progrès réalisés sur les programmes militaires se retrouvent sur les avions civils et sans programme, il est inutile d'espérer maintenir les ingénieurs de valeur dans nos usines.

Un retard ou une diminution des études militaires de pointe et des commandes de séries se traduiront à moyen terme par l'affaiblissement d'abord de notre défense nationale, puis de notre industrie aéronautique.

Il n'est que temps de reprendre complètement la loi de programme aujourd'hui dépassée; il est absolument indis-

pensable de concentrer nos efforts en vue de créer une défense à la mesure de nos finances.

En guise de conclusion, et reprenant une partie des propositions de M. Montalat, nous estimons qu'il faut développer les moyens de détection, seuls susceptibles de nous informer sur la nature des dangers, renforcer les moyens valables et déjà reconnus comme tels, tant dans l'armée de l'air que dans l'armée de terre, supprimer toute création prématurée de forces intermédiaires qui seront périmées avant d'être disponibles, qui seront incapables de remplir leur mission dans un délai raisonnable ou qui seront trop onéreuses, sans contrepartie pour l'économie française.

Il faut aussi poursuivre la recherche dans le domaine spatial et atomique au stade de l'expérimentation, mais en unifiant et en fondant les services — et sur ce point, nous pourrions d'ailleurs engager un nouveau débat, qu'il s'agisse des fusées, des carburants solides ou liquides, des programmes civils ou militaires. Telle était je crois votre intention et nous regrettons que vous n'ayez pas persévéré dans ce sens ou que vous n'ayez pas abouti.

Le groupe Progrès et démocratie moderne est conscient de l'effort que cela demande de la part de tous; il estime qu'une telle politique, qui permet des économies, peut doter la France d'une force nationale valable mais qui, cependant, ne pourra être véritablement efficace que par la création d'une force de défense européenne, seule capable de garantir la liberté et l'indépendance auxquelles peuvent prétendre les hommes de bonne volonté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** La parole est M. d'Aillières. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.*)

**M. Michel d'Aillières.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai déjà eu l'occasion de préciser à cette tribune quelle était la position de mes amis républicains indépendants à l'égard de la politique de défense suivie par les gouvernements de la V<sup>e</sup> République.

Qu'il me soit permis de la rappeler aujourd'hui à la lumière d'une certaine évolution de la situation internationale et aussi de l'exécution des deux lois de programme d'équipements militaires qui ont été adoptées par le Parlement.

Je ferai d'abord une remarque de caractère général en observant que tous les pays, quel que soit leur régime, reconnaissent la nécessité d'une défense nationale, qui est la sauvegarde de leur indépendance politique, et qu'ils y consacrent une part plus ou moins importante de leur budget, du moins jusqu'au jour où un désarmement général — souhaité par tous — pourra intervenir, ce qui semble, hélas ! encore assez utopique.

Si l'on considère qu'une nation doit avoir une défense, il convient de savoir quels efforts financiers elle doit consentir pour cela, et nous constatons que, contrairement à ce que prétendent certains, la France n'accorde pas aux dépenses militaires une part excessive puisque celle-ci ne représente aujourd'hui que 18 p. 100 du budget national et 4 p. 100 du produit national brut, alors que des pays comme la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne et la Suède enregistrent des pourcentages supérieurs, sans parler, bien entendu, des Etats-Unis d'Amérique et de l'U. R. S. S.

Il n'est donc pas très objectif de prétendre que nos dépenses militaires nuisent à l'expansion du pays et aux autres investissements, d'autant plus — il ne faut pas l'oublier — que l'activité industrielle financée par les armées représente un chiffre d'affaires annuel de plus de 13 milliards de francs et que les exportations de matériels militaires, qui comptent pour environ 11 p. 100 dans nos exportations totales, participent pour une bonne part à l'équilibre de notre balance commerciale.

Mais nous considérons que la proportion de nos dépenses militaires constitue, surtout dans la conjoncture actuelle, un plafond qui ne saurait être dépassé et nous avons le droit de donner notre avis sur la façon dont sont utilisés ces crédits.

En 1959, le Gouvernement avait défini sa politique de défense en la basant sur trois systèmes de forces : la force nucléaire de dissuasion, les forces de manœuvre et d'intervention et la défense opérationnelle du territoire.

Pour beaucoup d'entre nous, je le rappelle, le respect de ce schéma d'organisation est fondamental. Nous avons approuvé le principe de cette politique et je voudrais rappeler pourquoi et à quelles conditions.

Alors qu'avec certains de mes amis, j'avais pris position, à l'origine, contre ce qui était présenté comme une force de frappe nationale, je considère qu'aujourd'hui le simple réalisme politique contraindrait les hommes de bonne foi à admettre la force de dissuasion, qui est déjà en grande partie constituée.

D'abord, pour des raisons politiques. Il est, en effet, difficilement concevable qu'un gouvernement, quel qu'il soit, puisse rayer d'un trait de plume tout ce qui a été réalisé dans ce domaine depuis dix ans et qu'il soit décidé à ne tenir aucun

compte des résultats remarquables obtenus par nos techniciens auxquels je veux en ce jour rendre hommage.

En outre, il est incontestable que, sur le plan international, il existe maintenant deux catégories de nations : les puissances qui disposent d'un armement nucléaire et les autres qui se trouvent, qu'on le veuille ou non, dans une position d'infériorité, ce qui incite d'ailleurs certaines d'entre elles à rechercher l'accession à ce club nucléaire.

Au moment où des pays comme l'Inde, l'Égypte, Israël et d'autres manifestent des prétentions dans ce domaine, on comprendrait mal que la France regrette d'y avoir accédé et décide d'en revenir exclusivement à des armements conventionnels, qui lui coûteraient d'ailleurs au moins aussi cher.

Nous avons accepté aussi cette force de dissuasion pour des raisons d'ordre économique, car sa préparation, à laquelle travaillent, il faut le noter, plus de 100.000 Français, a fait accomplir à la recherche et à l'industrie françaises des progrès considérables, dans les techniques de pointe qui seront certainement d'une importance capitale pour l'avenir de notre pays.

Et il faut objectivement reconnaître, tout en le regrettant peut-être, que sur des budgets civils on n'eût jamais dégagé les crédits nécessaires pour obtenir les mêmes résultats.

Sur le plan militaire, comme de nombreux membres de cette Assemblée, je ne crois pas à la possibilité d'un conflit nucléaire aux conséquences apocalyptiques et je ne pense pas qu'un chef d'État puisse prendre la responsabilité de déclencher un tel cataclysme. En revanche, il me paraît certain que l'existence d'un armement nucléaire rend plus difficile le déclenchement d'un conflit et que, de ce fait, les responsables des nations cherchent de plus en plus à résoudre par la négociation des problèmes qui, il y a quelques années, auraient certainement constitué des *casus belli*. Dans la panoplie d'une défense moderne, il est donc normal que figurent les armements nucléaires.

Pour ces différentes raisons, nous approuvons ce volet de la politique de défense française, mais nous y mettons certaines conditions.

D'abord, cet armement nucléaire, élément essentiel de la dissuasion, doit être à la mesure de nos moyens. Il ne s'agit pas de constituer une force susceptible de rivaliser avec celle des deux grandes puissances mondiales et c'est là — on l'a rappelé tout à l'heure — un des avantages de cette politique de dissuasion qu'il n'est pas nécessaire de posséder des moyens considérables pour inspirer réflexion à un adversaire éventuel.

Dans ce domaine, nous pensons qu'il n'était peut-être pas nécessaire de doter notre défense des trois générations qui sont en cours de réalisation : vecteur piloté, engin sol-sol-balistique et sous-marins nucléaires.

En tout cas, nous considérons qu'il ne serait pas raisonnable de s'orienter vers la fabrication de ces engins intercontinentaux, baptisés tous azimuts, et nous approuvons les économies proposées par le Gouvernement — économies forcées, je le sais, monsieur le ministre — pour retarder certaines réalisations dans le domaine nucléaire.

En outre, cette force de dissuasion nationale ne doit pas être un élément de division de l'alliance atlantique à laquelle nous demeurons attachés car, malgré ses évidentes faiblesses, auxquelles il convient de remédier, cette alliance assure depuis vingt ans l'indépendance et la liberté des nations occidentales.

Qu'il soit officiellement déclaré, et j'ai pris note avec satisfaction de vos déclarations, monsieur le ministre, que si nous entendons garder la responsabilité de cette force pour des objectifs qui nous seraient propres, il est bien entendu qu'en cas de conflit elle serait mise à la disposition de l'alliance atlantique pour en assurer le renforcement.

D'autre part, nous souhaitons qu'elle serve un jour, dans le cadre de l'union européenne occidentale, à la constitution d'une défense européenne dont elle serait le noyau et dans laquelle nos moyens de dissuasion, joints à ceux de la Grande-Bretagne, représenteraient un potentiel non négligeable.

Certes, nous savons que cette réalisation est difficile, en raison des problèmes internationaux qu'elle pose, mais elle doit demeurer un des objectifs de ceux qui, comme nous, souhaitent sincèrement la construction de l'Europe.

Enfin, comme je le disais au début de cet exposé, cette force de dissuasion ne doit pas être exclusive des autres moyens de défense. Comme l'expliquait dans un de ses excellents rapports notre ancien collègue M. Le Theule, aujourd'hui membre du Gouvernement, « tout ne doit pas être sacrifié à cette réalisation, car un équilibre et une cohérence sont à maintenir ».

Nous tenons à cet équilibre, car la défense du pays pose aussi pour nous un problème moral qui doit concerner tous les Français. Une priorité absolue donnée à la force nucléaire stratégique serait la reconstitution d'une sorte de ligne Maginot derrière laquelle nos concitoyens, se croyant totalement à l'abri, se désintéresseraient vite de la défense de leur pays.

Les partisans du « tout ou rien » ironisent facilement sur la nostalgie des temps héroïques où les charges de cavalerie

décidaient du sort d'une guerre. Il ne s'agit pas certes de maintenir des formules périmées, encore que je souhaite retrouver chez les militaires techniciens de la guerre presse-bouton dont rêvent ces futuristes les qualités morales et humaines dont ont fait preuve leurs aînés.

Mais la technique ne remplace pas la valeur des hommes. Sur ce plan, il est nécessaire que notre armée soit clairement fixée sur son avenir et que les jeunes qui s'orientent vers la carrière des armes sachent quelles missions leur seront assignées. L'armée française se relève d'une grave crise morale qui a brisé l'enthousiasme de beaucoup de cadres militaires, et nous demandons depuis plusieurs années une amélioration de la condition militaire qui attire — nous le regrettons — de moins en moins de jeunes. Aussi avons-nous pris acte avec satisfaction des avantages qui ont été apportés aux soldes et traitements par le budget de 1969.

Il faut que la France puisse faire face à d'autres formes de conflit que la guerre totale, et c'est le rôle des forces de manœuvre qui comprennent cinq divisions dont les lois de programme ont prévu la modernisation avec la mise en service des chars AMX-30, de l'hélicoptère de manœuvre et des armes nucléaires tactiques.

Forcé nous est de constater que le calendrier prévu pour cette modernisation n'a pas été respecté. Une limitation raisonnable de notre force de dissuasion, qui entraînerait une stabilisation, puis une réduction des crédits correspondants, devrait permettre de doter nos armées de terre, de mer et de l'air, des moyens modernes nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Mais la France doit aussi faire face aux engagements qu'elle a contractés dans le monde, notamment en Afrique, sans pour autant déclencher le cataclysme nucléaire. Cela exige la possession d'une force d'intervention aérotransportable qui comprend déjà une division en cours de modernisation.

Troisième volet de ce système, la D. O. T. — défense opérationnelle du territoire — critiquée par certains, a un rôle important à jouer dans cet ensemble, car les unités qui la constitueront assureront cette permanence du contact entre l'armée et la nation, contribueront à la formation civique et morale des citoyens et organiseront, en liaison avec les forces de gendarmerie, la défense contre la subversion qui reste un des moyens de conquête les plus dangereux et les plus efficaces ; les événements internationaux nous le confirment, hélas ! tous les jours.

Cette D. O. T. qui ne comporte aujourd'hui que de faibles effectifs, doit être réorganisée et renforcée et cette réforme doit être associée à celle du service national.

Lors des débats qui ont eu lieu devant l'Assemblée en juin 1965, nous avons indiqué que nous étions partisans d'un service national court, mais obligatoire, qui pourrait revêtir plusieurs formes — coopération, protection civile — mais dont le service militaire proprement dit resterait quantitativement de beaucoup le plus important. J'ai eu l'honneur de rapporter plusieurs textes allant dans ce sens.

La complexité et le coût des armements modernes exigent un accroissement du nombre des personnels engagés. Des mesures doivent donc être prises pour favoriser les engagements, afin de permettre le plus tôt possible une réduction de la durée du service qui doit être réorganisé pour que les jeunes Français y reçoivent non seulement une formation militaire de base, mais aussi une formation professionnelle et morale les préparant à leur rôle d'hommes et de citoyens. Je n'insiste pas sur ce problème, car mon ami M. Voilquin le traitera plus longuement tout à l'heure.

On nous objectera que la réalisation de cet équilibre et la juxtaposition de ces trois systèmes de forces armées entraîneront des dépenses dépassant nos possibilités financières, notamment ce plafond dont j'ai déjà parlé.

Sincèrement, je ne le crois pas, si nous savons donner à notre force nucléaire des dimensions et des prétentions raisonnables.

La défense d'un pays n'est possible que si tous les citoyens estiment en être responsables et elle doit faire face à toutes les hypothèses. C'est pourquoi nous refusons une armée de techniciens professionnels, même si certains doivent assurer le service des armements modernes, et nous demandons que la force de dissuasion ne soit qu'un élément d'un ensemble susceptible de faire face aux situations les plus diverses et de donner aux Français une formation élémentaire et un sentiment patriotique capables de les rassembler dans des heures difficiles.

Notre défense doit demeurer nationale, c'est-à-dire sous la responsabilité des autorités françaises, mais elle ne doit pas être solitaire. Les événements de Tchécoslovaquie, la pénétration soviétique dans le bassin méditerranéen, l'accroissement de la puissance et de l'influence chinoises, démontrent que la politique de détente souhaitée par tous n'est pas encore une

réalité et que les nations occidentales, unies par une idéologie et une civilisation communes, doivent demeurer solidaires les unes des autres pour la sauvegarde de la paix et de la liberté. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Villon.

**M. Pierre Villon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, il y a un peu plus d'un mois seulement nous avons discuté des crédits militaires pour 1969. M. le ministre des armées déclarait alors que le Gouvernement jugeait supportable par notre économie et nos finances que ses crédits atteignent 17,82 p. 100 du budget de l'Etat et 4,08 p. 100 du produit national brut.

La crise monétaire qui a éclaté au cours des trente-cinq jours écoulés depuis ce débat budgétaire a démontré la fragilité de tels raisonnements. En effet, si la part accordée aux crédits militaires, donc aux crédits par essence improductifs, avait été fortement diminuée au cours de ces dernières années, si les moyens ainsi économisés avaient été employés judicieusement à des investissements productifs, tant en ce qui concerne l'équipement en matériels que la recherche et l'enseignement, notre économie nationale serait plus vigoureuse et plus compétitive, notre monnaie serait donc moins vulnérable aux attaques de la spéculation interne et externe.

Cela est d'autant plus vrai que les chiffres et les pourcentages dont M. le ministre des armées s'est prévalu pour son certificat d'auto-satisfaction, sont inférieurs à la réalité. Il y a des dépenses militaires qui sont inscrites ailleurs que dans les fascicules budgétaires portant ce titre.

J'ai déjà rappelé qu'on en trouve dans le budget des services du Premier ministre. C'est le cas, notamment, de la production de matières fissiles, ce qui a été reconnu par les rapporteurs appartenant à la majorité. C'est le cas aussi des crédits du secrétariat général de la défense nationale.

Mais puisque M. le ministre des armées nous a mis au défi de prouver l'existence de crédits militaires dans les budgets civils, je lui révélerai qu'au chapitre 64-03 du titre VI du budget du ministère de l'économie et des finances on trouve pour 1969, parmi les subventions d'investissement, un crédit de paiement de 57 millions de francs pour « l'étude et la construction de matériels aéronautiques et de matériels d'armement complexes ».

On retrouve ce crédit dans un compte spécial du Trésor, un compte de commerce qui verse des avances, théoriquement remboursables, à des industriels. Mais depuis sa création, le 23 décembre 1964, ce compte n'a jamais été crédité d'un seul remboursement de telles avances. Il a tiré ses ressources uniquement des crédits versés par le ministre des finances.

Or, les sommes ainsi dépensées depuis 1965 pour subventionner des études et des constructions manifestement militaires s'élèvent à 228 millions, ce qui représente, avec les 57 millions pour 1969, la coquette somme de 28,5 milliards d'anciens francs pour cinq ans.

La disproportion du poids des dépenses militaires de l'Etat, par rapport aux autres, apparaît aussi à la lecture d'un récent bulletin du service d'information du ministère de l'économie et des finances consacré aux marchés de l'Etat. Il nous apprend que 46 p. 100 de la valeur des marchés conclus l'ont été par l'administration militaire, 11 p. 100 seulement par l'éducation nationale et 4 p. 100 par l'équipement.

Mais, outre les 46 p. 100 déjà cités, d'autres marchés de l'Etat ont été conclus pour des commandes militaires. Le bulletin nous apprend que 16 p. 100 des marchés de l'Etat sont passés par le biais de comptes spéciaux du Trésor et, je cite, « en particulier le fonds d'investissement routier et les fabrications d'armements ».

Il est ainsi établi que plus de la moitié de la valeur des marchés de l'Etat est consacrée aux commandes militaires, et que les dépenses militaires sont bien plus lourdes que ne l'avoue le ministre.

Alors se pose la question de savoir s'il est possible de réduire les dépenses militaires sans compromettre la sécurité de la France et son indépendance, auxquelles nous tenons au moins autant que quiconque.

M. le ministre des armées nous répondra évidemment par la négative et il défendra, une fois de plus, comme il l'a fait tout à l'heure, la force de frappe nucléaire qui nous semble, au contraire, la dépense la plus inutile en même temps que la plus massive, puisqu'elle absorbe plus du quart des crédits militaires.

Votre argument essentiel, monsieur le ministre, c'est que la force de frappe est une force de dissuasion qui nous garantirait contre toute agression et préserverait donc la France de la guerre. Cette affirmation est quelque peu téméraire car elle simplifie à l'extrême les conditions dans lesquelles un pays peut être entraîné dans une guerre.

Si, par exemple, la crise de Cuba s'était terminée par une guerre entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, n'aurions-nous pas été entraînés dans cette guerre non seulement en vertu du pacte atlantique mais encore par le choix politique du Président de la République qui avait alors, par un télégramme célèbre, exhorté le Président des Etats-Unis à l'intransigeance ?

Voici un autre exemple, que j'ai déjà esquissé à cette tribune. Il s'agit du danger de guerre en Europe : étant donné que la République fédérale allemande refuse de reconnaître l'existence de la République démocratique allemande et prétend représenter légitimement tous les Allemands, étant donné qu'elle affirme ainsi son droit d'intervenir, par la force, de l'autre côté de sa frontière orientale, étant donné, en outre, que le Gouvernement de Bonn affirme sans vergogne son opposition au *statu quo*, c'est-à-dire sa volonté d'annexer le territoire de la République démocratique allemande et de reviser le tracé actuel des frontières avec la Pologne et la Tchécoslovaquie, personne ne pourrait sérieusement affirmer qu'une action agressive de la part de cette Allemagne en direction de l'Est est à jamais impossible.

Cette éventualité est d'autant moins à rejeter que le N. P. D. néo-nazi risque d'entrer en force au Bundestag et même, s'alliant avec la C. D. U. dans une coalition, d'entrer au gouvernement puisque cette alliance s'est déjà réalisée dans plusieurs élections communales récentes.

Or un expert militaire officiel, attaché à la chancellerie, le docteur Seeman, dans le numéro de février 1967 de la *Wehrwissenschaftliche Rundschau*, a expliqué que, malgré l'existence de l'arme atomique soviétique, il était possible, en frappant fort et vite, par surprise, de se saisir de gages territoriaux, d'un « Faustpfand », qui assurerait à son possesseur une meilleure position dans les négociations ultérieures.

Au lendemain de la guerre de Six jours, les plus grands journaux de l'Allemagne de l'Ouest, comme *Die Welt*, ont constaté avec délectation que la guerre n'était pas dépassée en tant que moyen politique.

Si demain le gouvernement de la République fédérale passait à l'application de cette folle théorie, et si, une fois de plus, comme en 1914, en 1940 et 1941, le rêve d'un « Blitz-Krieg » réussit se révélait illusoire, si donc le coup de main se transformait en une guerre plus longue, notre pays risquerait d'y être entraîné. Il peut y être entraîné contre sa volonté du fait de la présence en Allemagne de l'Ouest de troupes françaises, qui risquent d'être engagées avant qu'une décision soit prise, ou encore si, placé devant le choix à faire, notre gouvernement tranchait alors en faveur de l'alliance franco-allemande.

Dans un tel cas, la possession de l'arme nucléaire ne nous aurait nullement préservés de la guerre. Au contraire, elle peut influer sur la décision dans le sens de la guerre, en contribuant à une vue trop optimiste du rapport des forces.

Pour éliminer le danger de guerre en Europe, il vaudrait beaucoup mieux que la France démontre par des actes, aux milieux agressifs de l'Allemagne de l'Ouest, qu'elle condamne la prétention de celle-ci à représenter toute l'Allemagne, et que jamais elle n'acceptera de faire la guerre pour soutenir ses revendications territoriales.

Une telle attitude, exprimée clairement, notamment par la reconnaissance de la République démocratique allemande et par la recherche d'un système de sécurité collective pour toute l'Europe, démontrerait aux yeux du peuple allemand le caractère utopique des rêves de revanche, ce qui contribuerait à isoler ceux qui, tels que Franz Joseph Strauss ou Alf Thadden, s'en font les propagateurs.

Ceux qui chez nous, au contraire, ne voient pas ou ne veulent pas voir que les forces dominantes de la République fédérale allemande poursuivent le double but de s'assurer le rôle prépondérant en Europe occidentale et de préparer une nouvelle expansion vers l'Est, favorisent l'impérialisme allemand en rendant crédibles ces objectifs lorsqu'ils préconisent inconditionnellement l'intégration de la France dans une petite Europe supranationale qui, très vite, serait une Europe allemande, et la transformation de la force de frappe nationale en force de frappe européenne, c'est-à-dire encore allemande.

A ceux qui douteraient de ce que je viens de dire, je conseille de lire la presse allemande parue pendant les négociations de Bonn, par exemple, le journal du grand capital allemand, *l'Industrie Kurier*, qui écrivait le 26 novembre : « Le refus énergique du gouvernement allemand de réévaluer la monnaie lui a donné subitement une envergure qui enterre le mot sur le géant économique et le nain politique ».

Vous connaissez ce mot de Strauss, regrettant que l'Allemagne, géant économique, soit encore un nain politique.

Et le journal poursuit : « La tentative de ligoter les Allemands dans un filet d'alliances telles que l'O. T. A. N. et la Communauté économique européenne, afin de ne jamais retrouver une individualité effrayante, semble avoir échoué. »

De même, le *Bild Zeitung*, c'est-à-dire le journal qui, avec les autres publications du trust Springer, fabrique l'opinion en Allemagne de l'Ouest puisque, à lui seul, il est lu par au moins 12 millions de lecteurs, imprimait en lettres d'affiche ce titre : « Maintenant, les Allemands sont numéro un en Europe ».

Mais voyez-vous, l'existence de la force de frappe française favorise aussi les boutefeux ouest-allemands. Elle justifie et encourage leur volonté d'accéder à l'arme nucléaire, prétention qui est encore renforcée par le refus français de signer le traité contre la dissémination de ces armes.

Ce n'est donc pas la force de frappe qui est d'une quelconque utilité pour la sauvegarde de la paix en Europe, mais seulement une politique cherchant délibérément à étouffer le seul foyer réel d'un danger de guerre sur notre continent.

Elle n'est pas plus efficace si l'on envisage d'autres hypothèses. En tant qu'arme d'extermination massive, de génocide, elle ne peut être employée dans une guerre contre un pays qui ne la possède pas, car elle dresserait l'opinion publique mondiale contre la puissance qui oserait commettre ce crime.

Elle est inutilisable contre une armée qui aurait pénétré sur le sol national, parce qu'elle détruirait en même temps la population française.

Face à une grande puissance nucléaire, elle est sans crédibilité parce que, pour la France, avec ses dimensions restreintes et ses concentrations démographiques, son emploi équivaldrait à un suicide.

M. le ministre des armées a aussi prétendu quelquefois que l'armement atomique coûterait moins cher que l'armement conventionnel.

Il est peut-être vrai que l'on peut tuer un plus grand nombre d'êtres humains pour le même prix. On peut transformer aussi des surfaces plus grandes de villes et de champs en un désert vitrifié.

Mais ce calcul sinistre n'a aucune valeur parce que, dans une guerre nucléaire, pensable seulement entre puissances nucléaires, les deux adversaires s'infligeraient des pertes de même nature et en fin de compte, à moins que l'un des deux ne soit entièrement détruit, c'est la capacité d'occuper le terrain de l'adversaire qui déciderait de l'issue de la guerre.

Or que resterait-il à la France pour en avoir les moyens, après avoir subi un bombardement nucléaire ?

Un autre argument est tout aussi peu sérieux : c'est celui des « retombées » civiles des fabrications nucléaires militaires.

Certes, des progrès scientifiques et technologiques utilisables pour la production civile sont forcément accomplis quand des dizaines de milliards de nouveaux francs sont dépensés pour étudier et construire l'armement atomique et ses vecteurs. Mais, en utilisant seulement une partie de ces crédits pour l'application pacifique de l'énergie nucléaire, les mêmes progrès auraient été accomplis.

Et maintenant, les nouvelles dépenses, consacrées à la fabrication en série des vecteurs et des têtes nucléaires, des sous-marins nucléaires et à l'environnement de tout cet arsenal nucléaire, ces dépenses actuelles n'apportent pratiquement plus rien de nouveau à la science et à la technique.

Mais elles appauvrissent le pays et l'empêchent d'élever son potentiel de production et le niveau de vie des Français.

Cela me conduit à dire encore un mot sur une autre justification officielle de la force de frappe nucléaire, justification qui aura pu sembler valable à certains. Je veux parler de l'affirmation que la possession de cette arme assurerait à la France une position de grande puissance et lui permettrait une politique nationale indépendante.

Or, la crise monétaire, avec l'arrogance dont les négociateurs allemands ont pu faire preuve pendant la négociation des Dix à Bonn, a révélé subitement à bien des gens que la possession d'un gros revolver ne protège pas contre la mise en faillite et contre l'obligation d'accepter les conditions imposées par les créanciers.

Pour pratiquer une politique nationale indépendante, il n'est pas nécessaire de s'appuyer sur un armement nucléaire. Un puissant potentiel de production et un haut degré d'unité morale de la nation permettent une telle politique à condition de la vouloir.

Si cette politique indépendante n'est dirigée contre les intérêts d'aucune autre nation, si elle a pour but la coopération avec toutes sur une base d'égalité et d'avantages mutuels et la sauvegarde de la paix, elle assure au pays qui la pratique l'admiration et l'amitié des peuples et leur appui contre ceux qui voudraient lui imposer des contraintes ou l'agresser.

Le gaspillage d'immenses moyens pour la force de frappe, avec la réduction des investissements productifs et les sacrifices qu'elle impose à notre peuple, compromet les conditions d'une telle politique qui, en outre, est rendue impossible tant que les monopoles capitalistes, avec leur soif de profit, leur égoïsme de classe, leur besoin d'exploiter leur propre peuple et les autres, jouent un rôle dominant dans l'économie et dans l'Etat.

L'instauration d'une véritable démocratie économique et politique débarrassant la nation de la tutelle et du parasitisme des puissances d'argent est en même temps la condition d'une défense nationale efficace et économe.

Elle donnerait un nouveau contenu et une nouvelle rigueur au patriotisme, à la notion de l'intérêt commun de la nation qui est dévalorisée lorsque les intérêts des grandes masses de travailleurs intellectuels et manuels sont sacrifiés aux intérêts d'une minorité de privilégiés de la fortune, comme c'est le cas des dernières décisions fiscales pour sauver le franc mis en danger par des spéculateurs impunis.

Or un moral national élevé — le peuple vietnamien nous en donne aujourd'hui l'exemple — est un élément décisif de la défense d'un pays, nous avons eu le privilège de le constater pendant la Résistance. Il permet de trouver dans le peuple, jusque dans le dernier des combattants, des trésors d'initiative et d'esprit de sacrifice dont certains officiers supérieurs n'ont pas la moindre idée, parce qu'ils ne voient dans le soldat qu'une sorte de robot aux réflexes conditionnés.

Une démocratie véritable devra et pourra, en outre, rendre à l'armée son caractère exclusif d'instrument de la défense nationale, garantir qu'elle ne sera jamais employée comme un instrument de contrainte ou de dictature militaire contre le peuple, comme nous en avons été menacés au mois de juin dernier.

Cela comporte deux conséquences qui ne manqueraient pas d'avoir des effets bénéfiques tant pour l'efficacité que pour le coût de la défense nationale.

D'abord, on pourrait renoncer au principe qui a toujours été celui des forces les plus rétrogrades et conservatrices, selon lequel les soldats du contingent doivent être encadrés presque uniquement par des sous-officiers et des officiers de carrière et que les unités les plus modernes doivent être composées uniquement, ou presque, d'engagés.

L'argument selon lequel eux seuls seraient capables de se servir des véhicules blindés, des armes modernes, des radars et des moyens de transmission n'est qu'un prétexte pour masquer la volonté de constituer une armée prétorienne. Des dizaines de milliers de jeunes ouvriers qualifiés, de jeunes techniciens et ingénieurs mécaniciens et électroniciens seraient capables, après une courte instruction, d'occuper la plupart des postes réservés aujourd'hui aux soldats de carrière.

Cela permettrait de limiter le nombre de ces derniers aux besoins de l'instruction des personnels, de l'entretien des matériels, des études et recherches de la science et de la technique militaires.

Ensuite, on pourrait renoncer à un deuxième principe qui, lui aussi, a toujours été professé par les forces de réaction, à savoir qu'on ne saurait faire confiance aux réservistes et que l'armée d'active, l'armée encasernée, serait la seule valable.

Ce principe — qui a été la cause de la défaite de 1870 comme des premiers revers de la guerre de 1914 — conduit non seulement à gonfler l'effectif des engagés au-delà de la durée légale mais encore à prolonger au maximum la durée du service des appelés.

**M. Michel de Bennefont.** Comme en Russie !

**M. Pierre Villon.** En considérant l'armée active avant tout comme une école rendant les citoyens capables de servir le pays en cas de danger, comme soldats, par un système de mobilisation judicieux et rapide, il serait possible de réduire la durée du service militaire à douze mois et peut-être moins.

Ainsi, les appelés n'auraient plus l'impression de perdre leur temps au régiment, ce que dénonçait ici il y a un an M. Alain Terrenoire, pour en tirer d'ailleurs argument en faveur de l'armée de métier.

La conception démocratique de l'armée implique, naturellement, aussi, l'abandon des brimades et des discriminations politiques scandaleuses par lesquelles des fils de combattants volontaires de la Résistance sont écartés des écoles d'officiers ou de sous-officiers de réserve, parce que leur père est communiste.

Elle implique le respect de la dignité des citoyens qui la composent, de leurs opinions et croyances, le droit de lire la presse de leur choix à la caserne.

Elle implique que le prêt soi relevé, afin que l'appelé ne soit pas une charge pour les familles aux revenus modestes. Ainsi, une démocratisation de la société, de l'Etat et de l'armée, réintégrerait celle-ci dans la nation et la nation ferait corps avec elle. Bien des officiers qui ont choisi le métier des armes, par patriotisme et volonté de servir le pays, et qui sont aujourd'hui déçus et inquiets, trouveraient dans ce changement fondamental une source de satisfaction profonde.

En faisant appel à leur esprit d'initiative, en leur demandant de repenser les problèmes tels que celui de l'articulation et de l'entretien des réserves, et celui du choix des armements, des solutions nouvelles pourraient être trouvées, capables d'assu-

rer au moindre prix une défense nationale de grande valeur, qui promettrait à tout agresseur des revers cuisants et qui serait donc, plus que l'arme nucléaire — inutilisable — et les cinq divisions actuelles dites de manœuvre et la division d'intervention, une véritable force de dissuasion.

Par exemple, en ce qui concerne les armements, n'y a-t-il pas, actuellement, une conception routinière qui conduit à la volonté de posséder toute la panoplie des armements inventés dans les armées des pays les plus puissants, ce qui conduit à des fabrications ruineuses de petites séries, ou à celle d'engins faisant penser plutôt à des gadgets pour jeux d'enfants qu'à des armes utilisables dans les conditions réelles d'une guerre ?

Fallait-il absolument choisir l'A.M.X. 30 qui coûte 300 millions d'anciens francs la pièce ? N'y avait-il pas des solutions plus économiques ?

**M. Raymond Grandsart.** Comme en Russie !

**M. Pierre Villon.** Il ne semble pas que les autorités qui décident du choix des armements et matériels aient compris la nécessité pour notre pays, qui ne peut pas se permettre de fabriquer n'importe quoi, de savoir se limiter et d'apprendre aussi à élaborer des tactiques qui défavorisent l'adversaire, même s'il dispose d'une supériorité matérielle.

Là encore, l'exemple du Vietnam qui vient à l'esprit, bien que les conditions y soient très différentes de ce qu'elles seraient chez nous.

Tant que le désarmement général n'est pas accepté par les autres États, nous devons assurer notre défense nationale, mais nous devons le faire sans compromettre la base de toute capacité de défense, à savoir le potentiel de ses forces productives, matérielles et humaines.

Toutefois, pour assurer la paix à notre pays et pour le protéger contre les conséquences qu'une guerre nucléaire aurait même pour les non-belligérants, l'effort principal de tout gouvernement conscient de ses responsabilités doit porter sur la construction de la paix mondiale.

Or, le refus du Gouvernement de participer à la conférence du désarmement de Genève, son refus de renoncer aux essais nucléaires et de signer le traité de Moscou, son refus de signer un traité contre la dissémination des armes nucléaires, sa politique du tout ou rien en matière de désarmement atomique : tout cela ne va pas dans le sens de la paix mondiale. Au contraire.

Quand le Gouvernement, malgré les recommandations de l'O. N. U., fournit des armements au régime raciste de l'Afrique du Sud, qui constitue une menace pour la liberté des peuples et pour la paix en Afrique, il fait encore le contraire de ce qu'exigerait une politique tendant à affaiblir et à isoler les forces belliqueuses.

Pourtant quel prestige et quelle force la France pourrait acquérir si elle prenait résolument le parti de la paix et du désarmement, si par ses actes, par ses propositions et ses initiatives elle contribuait à faire avancer l'humanité dans cette voie, même par étapes ! Si, par exemple, elle contribuait à la dissolution simultanée des blocs militaires, à la neutralisation militaire ou, pour le moins, atomique, de certaines régions du monde et à l'établissement d'un système de sécurité collective !

Mais nous ne nous faisons pas trop d'illusions sur la capacité du régime actuel de choisir cette politique.

Il y a quelque cinquante-cinq ans, à cette tribune, Jaurès dénonçait les « trafiquants de la patrie », les marchands de canons qui, par soif de profit, jettent les peuples dans les guerres... Aujourd'hui, ce sont les fabricants de fusées, de chars et d'avions de guerre, les trusts de l'industrie atomique, électronique, chimique, les compagnies pétrolières...

**M. Maurice Jarrige.** Et les travailleurs qui en vivent !

**M. Pierre Villon.** ...et, derrière ces monopoles, les banquiers, qui ont intérêt à maintenir les tensions. Et votre régime s'identifie à leurs intérêts.

Aussi, en luttant pour que le peuple accède au pouvoir, afin de faire une politique conséquente de paix, en même temps qu'une politique de défense nationale dans le vrai sens du mot, sommes-nous conscients de servir la sécurité de la France et la survie de l'humanité. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Palewski. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. Jean-Paul Palewski.** Mesdames, messieurs, lorsque le Gouvernement a inscrit à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée un débat sur la politique militaire, j'ai pensé qu'il était d'abord utile de définir ce qu'était la politique militaire et les interventions de certains collègues montrent que ce terme peut avoir plusieurs acceptions.

Pour ma part, la politique militaire, ce n'est pas le choix des moyens dont nous voulons disposer pour assurer nos objec-

tifs en matière de politique étrangère. Certes, la puissance militaire est un facteur mais ce n'est pas, et de loin, le facteur exclusif car la puissance économique et le rayonnement intellectuel sont des facteurs tout aussi valables.

De plus, nous n'avons aucune intention offensive, aucune intention belliqueuse à l'encontre d'aucun de nos voisins et encore moins de territoires plus lointains.

La politique militaire, ce n'est pas non plus le choix d'une orientation politique pour les armées. Celles-ci sont l'émanation du pays, elles ont pour seul idéal le service du pays quelle que soit son orientation politique, dès lors que la volonté populaire s'est exprimée librement.

L'armée est garante des institutions politiques, c'est-à-dire des institutions républicaines que le peuple s'est librement données. Elle est et doit rester le suprême recours du Gouvernement contre les menaces d'atteinte aux libertés fondamentales, que ce soit par l'agression venant de l'extérieur ou par la subversion interne.

Enfin, la politique militaire ce n'est pas, à mes yeux, le choix des missions générales assignées aux armées. Ces missions générales constituent la politique de défense ; elles forment les données de base de la politique militaire, mais elles ne définissent pas cette politique.

Ces missions générales ont été exposées maintes fois. Je rappelle ici ce qui était dit dans l'exposé des motifs de la loi de programme militaire de 1964 :

« La politique de défense de la France a pour but de maintenir la paix, sans rien concéder qui compromette l'indépendance, la sécurité et l'intégrité de la patrie. Destinés d'abord à dissuader un agresseur éventuel par la menace d'une riposte atomique, les moyens de cette politique affirment notre volonté de combattre si la guerre nous est imposée. Dans ce cas, nous devons être en mesure : de détruire dans les plus brefs délais les objectifs ennemis au moyen des armes nucléaires les plus puissantes, de nous opposer aux tentatives d'invasion ennemies, de maintenir la cohésion et la volonté de résistance de la nation. »

Alors, monsieur le ministre, mes chers collègues, qu'est-ce donc que la politique militaire ?

Pour moi, la politique militaire, c'est l'adaptation des moyens de la nation, en hommes et en ressources techniques et industrielles, aux missions générales des armées. Or cette adaptation s'est traduite, vous le savez, par la création de trois ensembles de forces.

Le premier est un ensemble de forces nucléaires stratégiques, aériennes, sol-sol et mer-sol balistiques stratégiques qui, se complétant l'une l'autre, permettent d'abord d'être averti à temps, de répondre à la menace atomique par une menace de même nature sinon de même ampleur, ensuite de constituer une force de dissuasion contre toute agression caractérisée contre le territoire national. On a beaucoup ironisé sur cette force nucléaire, sur son ampleur. Mais il faut se rendre à l'évidence : nous possédons maintenant la technique des engins thermonucléaires et dans le degré d'apocalypse que donnent ces engins le nombre n'a plus beaucoup d'importance.

Second ensemble de forces, le corps de bataille toujours prêt à agir instantanément, qui doit permettre de résister à toute tentative de pénétration aux frontières et d'évaluer la volonté de l'agresseur. Ce corps de bataille doit pouvoir s'articuler, s'adapter à des actions communes avec nos alliés et comporter aussi une force d'intervention très mobile pouvant agir aussi bien à l'intérieur du territoire national qu'outre-mer.

Troisième ensemble enfin, la défense opérationnelle du territoire qui a pour mission d'arrêter, de fixer et si possible de détruire avant l'arrivée de la force d'intervention ou du corps de bataille l'ennemi qui aurait réussi à forcer le barrage des frontières, par terre, par air ou même peut-être par mer.

Vous savez, mes chers collègues, que ces trois systèmes de forces se mettent progressivement en place tant en ce qui concerne l'entraînement des hommes que la fabrication des matériels, et je veux ici rendre hommage à l'action du ministre des forces armées qui a su moderniser l'armée française dans des conditions véritablement exceptionnelles.

La discussion sur la politique militaire ne consiste pas, bien entendu, à remettre en cause ces trois systèmes de forces qui sont parfaitement cohérents, complémentaires, et qui paraissent plus que jamais nécessaires. Nous devons donc nous féliciter de voir que les économies proposées par le Gouvernement, toutes difficiles qu'elles soient, ne portent cependant pas sur des programmes majeurs. Les principales options de cette politique militaire sont conservées et je veux en remercier le Gouvernement. Mais nous devons gagner une autre bataille sur un autre plan, la bataille économique pour défendre notre monnaie, et c'est également une victoire indispensable à obtenir.

Ce que je voudrais, c'est attirer l'attention sur certains points de l'organisation des forces armées qui me paraissent mériter une étude et sans doute des réformes.

En ce qui concerne d'abord les forces nucléaires, s'il est logique d'attribuer les forces aériennes nucléaires à l'armée de l'air, la force MSBS à la marine, on comprend moins qu'on ait fait servir les forces sol-sol balistiques stratégiques par l'armée de l'air. Ces forces sol-sol, enterrées, protégées par des centaines de mètres de rocher et de béton, sont à mes yeux l'expression parfaite d'une guerre dite « presse-bouton ». Elles sont formées bien plus par une armée d'ingénieurs et de techniciens que par des combattants.

Dans ces conditions, pourquoi ne pas avoir constitué pour ce système d'armes une véritable force interarmées afin de pouvoir disposer des meilleurs éléments, des plus aptes, sans considération d'uniforme ou de boutons ?

En ce qui concerne le corps de bataille, j'insiste sur la nécessité d'un armement atomique tactique. Les effectifs de ce corps de bataille sont en effet peu importants — 150.000 hommes — si on les compare aux millions d'hommes qui ont été nécessaires pendant la guerre de 1914 et pendant celle de 1939 pour couvrir nos frontières.

Tout cela est parfaitement logique. La faiblesse des effectifs doit être compensée par un armement extrêmement puissant, et l'arme atomique tactique, par l'étendue des interdictions qu'elle permet, donnera seul à ce corps de bataille le volume de feu, le barrage de feu mouvant nucléaire indispensable pour assurer une protection efficace de l'ensemble de nos frontières.

Notre politique militaire, basée justement sur un corps de bataille à effectifs réduits, ne trouvera sa pleine valeur qu'avec un armement atomique tactique. Il nous faut donc le réaliser dans les plus brefs délais, puisqu'il est maintenant à la portée de nos techniciens.

Reste la défense opérationnelle du territoire. Elle doit être réalisée — je l'ai noté dans mon rapport sur le budget pour 1969 — par une armée populaire, mobilisée sur place et presque instantanément. A une époque où les transmissions vont encore plus vite que les transports, on peut réaliser des concentrations locales de combattants dans des délais très courts et obtenir une mobilisation locale efficace et rapide.

Ainsi, la population serait directement intéressée à la défense de son propre village, de sa propre ville, de son bout de territoire et on obtiendrait une adhésion beaucoup plus large des citoyens à des périodes militaires fréquentes, contrepartie inéluctable d'une réduction du service militaire — que je souhaite.

Mais la valeur de cette défense opérationnelle du territoire réside, chacun le sent bien, dans la préparation psychologique de la nation. J'insiste ici sur ce que je considère, pour ma part, comme une lacune de notre politique militaire, c'est-à-dire sur l'absence de préparation du pays aux risques de guerre.

Il ne s'agit pas de mener une propagande pour ou contre l'armée : pour la défense opérationnelle du territoire, l'armée, c'est la population elle-même. Aussi, pour obtenir sans retard son adhésion à une mobilisation même locale, plus indispensable que jamais, il faut expliquer au pays les valeurs qu'il a à défendre. Lui détailler les moyens dont il dispose, les raisons de leur emploi et comment le peuple peut y participer.

Le plus nécessaire actuellement paraît être de montrer ce qu'il faut défendre et comment il faut le défendre.

Je pense d'ailleurs que cette information, cette explication ou cette instruction devraient commencer très tôt chez les jeunes et être longtemps poursuivies. En un mot, il faut une préparation militaire permanente.

Mais l'éducation nationale impose-t-elle à nos instituteurs ces cours d'instruction sur les valeurs nationales, sur la nécessité de les défendre au besoin par les armes ? Ce n'est que par ce moyen que l'on pourra transmettre aux jeunes ce qui forme finalement l'âme même de notre pays, sans pour cela les enrégimenter ou façonner leurs cerveaux, mais en créant un climat d'adhésion consciente et volontaire.

Je voudrais maintenant dire quelques mots de l'adaptation des moyens techniques et industriels aux missions des armées.

De grands progrès ont été accomplis depuis quelques années dans l'organisation des armées. Une délégation ministérielle pour l'armement a été créée ; elle assure la coordination de tous les moyens de recherche, d'essais, d'études et de fabrication des armées. Le délégué dispose, en particulier, d'une direction des recherches et moyens d'essai qui assure la coordination des recherches pour l'ensemble des armées, avec des crédits importants.

Mais ce qui m'inquiète, c'est l'absence, au sein de cette délégation ministérielle pour l'armement, d'une direction technique des télécommunications et de l'électronique, dont les spécialistes restent dispersés entre les trois directions techniques classiques. Alors que du côté de l'industrie, nous trouvons une industrie aéronautique, une industrie d'armements terrestres — constituée principalement d'ailleurs par des établissements d'Etat — une industrie navale et une industrie électronique, nous ne voyons pas à la délégation pour l'armement une direction spécialisée de l'électronique.

Il y a là, à mon avis, une lacune à laquelle on a, me dit-on, songé à remédier, mais qui reste encore à combler. On doit noter en passant que cette direction de l'électronique devrait comprendre une importante sous-direction de l'informatique, cette nouvelle technique si nécessaire aux armées, dont il semble que toutes les directions s'occupent, sans qu'il y ait toutefois un organe centralisateur pour préciser les besoins propres aux armées, les orienter et surtout coordonner les études en accord avec la délégation à l'informatique dans le cadre du plan calcul.

Du côté des engins, je crois que l'adaptation des moyens techniques et industriels s'est bien faite et que la création d'une société para-étatique pour la coordination des études, la S. E. R. E. B., a été une heureuse solution au problème de la concentration des techniciens civils et militaires, peu nombreux chez nous au départ.

Cependant on doit regretter dans ce secteur l'absence de coordination des efforts sur le plan gouvernemental. Alors qu'il existe aux armées une direction des engins très compétente — les heureux résultats des tirs d'engins balistiques le prouvent à l'évidence — on a laissé le centre national d'études spatiales, le C. N. E. S., poursuivre une politique indépendante et créer sa propre direction d'engins balistiques. Alors qu'une direction unique pour l'ensemble de l'Etat existe bien pour l'aéronautique, pour les bases aériennes, pour l'énergie atomique et maintenant pour l'informatique, on trouve deux directions pour les vecteurs balistiques.

C'est une erreur, et une erreur d'autant plus grave que la « crédibilité » de la valeur de la force nucléaire stratégique serait en définitive considérablement renforcée par l'utilisation des mêmes engins balistiques pour le lancement des satellites civils, ce qui est parfaitement possible.

Enfin, une dernière question se pose du côté de l'aéronautique.

Il s'agit du problème de la concentration des industries aéronautiques nationales. Cette concentration, annoncée à grand fracas au début de 1967, n'est toujours pas réalisée, ce qui n'a pas manqué de perturber sérieusement les esprits, en particulier ceux des cadres de cette industrie nationalisée, qui se demandaient quel serait leur avenir. Alors que les sociétés privées ont été concentrées très rapidement et heureusement, la concentration des sociétés nationales paraît traîner en longueur.

Quelques explications seraient nécessaires sur ces retards. Il faudrait être sûr, en particulier, que l'autorité de l'Etat, patron de ces sociétés, n'est pas mise en échec par quelques petites intrigues de caractère très particulier, sinon très personnelles.

En résumé, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, les questions qui me paraissent se poser au sujet de la politique militaire du Gouvernement ne concernent que certains points de l'organisation des armées. Nous n'avons pas à remettre en cause ici les missions des armées qui s'insèrent dans la politique générale du Gouvernement. Les options prises en matière de politique militaire proprement dite, par la création de trois ensembles de forces — l'une nucléaire, l'autre pour la manœuvre, la troisième pour la défense en profondeur du pays — sont cohérentes et ne peuvent pas être remises en question.

Mais il nous faut parachever l'œuvre qui a été commencée depuis quelques années. Tout en finissant de mettre en place les forces nucléaires stratégiques, il nous faut, de toute urgence, doter notre corps de bataille d'un armement atomique tactique qui, seul, permettra de le valoriser considérablement tout en limitant les effectifs et l'armement lourd au faible niveau qui est actuellement prévu. Ce n'est que lorsque nous posséderons un armement atomique tactique que nous pourrons considérer que le corps de bataille protège véritablement nos frontières.

Ce qu'il faut également, c'est valoriser notre défense opérationnelle du territoire, en consentant une réduction de la durée du service militaire qui sera, bien entendu, compensée par des engagements volontaires, en améliorant l'entraînement par des périodes courtes mais fréquentes, en mobilisant toute une zone de défense pour des manœuvres détaillées. Mais surtout, il faut donner au pays la notion de sa défense, de la nécessité de cette défense, lui inculquer l'idée que les valeurs nationales méritent d'être défendues et qu'on doit pouvoir tout leur sacrifier. Il faut que chacun sache pourquoi et comment cette défense doit être assurée.

En un mot, l'âme de la nation ne doit pas s'égarer. Elle doit constamment être axée sur le service de la patrie dont nous voulons tous ici être les gardiens. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Léo Hamon.

**M. Léo Hamon.** Vous ne m'en voudrez pas, mesdames, messieurs, si les premiers mots de mon intervention tendent à rendre hommage au général Ailleret, à l'homme qui sut penser le destin de sa patrie, l'évolution de son armée, le sens de son temps.

L'amitié et la gratitude personnelles m'auraient, en tout état de cause, incliné à cette pensée, mais il m'a semblé que l'étendue même des services rendus au pays commandait que cet hommage fût public.

Chef militaire, il ne s'est pas contenté de commander nos armées, il fut de ceux qui surent aussi donner à ces armées une pensée et une doctrine. La doctrine militaire, dans sa dernière expression, avait été popularisée par les termes de stratégie « tous azimuts » et de « riposte massive », excluant, au moins en Europe, la thèse de la « stratégie graduée ».

La stratégie « tous azimuts » évoquait à la fois la nature technique des armes modernes, affranchies des servitudes de la proximité, installées de plus en plus souvent dans un espace extranational, et aussi les rapides variations des combinaisons politiques internationales, qui, par exemple, font apparaître aujourd'hui la Chine non plus comme l'alliée assurée de l'Union soviétique, mais plutôt comme son adversaire le plus vraisemblable; cependant que la stratégie de la riposte massive faisait apparaître une curieuse affinité entre les pensées militaires française et soviétique, et que cette affinité concourait à la consolidation de la paix, puisque s'agissant de puissances qui paraissent territorialement satisfaites l'arme nucléaire présentait cette force de stabilisation et d'égalisation que lui contestait tout à l'heure — à tort, je crois — M. Montalat.

En matière nucléaire, en effet, la dissuasion agit non seulement par la certitude de l'anéantissement, mais encore par la seule incertitude que comporte la réalisation d'un risque immense. Ainsi, maintenue dans sa fonction de dissuasion par la doctrine de la riposte massive, l'arme nucléaire constituait bien un élément de stabilisation des uns et des autres dans une posture défensive.

Par rapport à cette situation, quelles sont les évolutions introduites par l'expérience politico-militaire des derniers dix-huit mois ?

Il faut, pour en juger, les confronter avec les différents éléments de notre puissance militaire. Celle-ci comporte l'arme nucléaire, la défense opérationnelle du territoire, une marine de guerre et un « corps de bataille » assemblant les armes de la guerre classique terrestre.

La politique à laquelle vous avez attaché votre nom et que vous avez conduite avec une sûreté à laquelle chacun, dans cette Assemblée, rend hommage, a été, monsieur le ministre, de donner à la force nucléaire une priorité qui s'est confirmée jusque dans la réaction aux événements et contretemps de l'an dernier.

Alors que, par exemple, la livraison des chars subissait un retard d'un an, la construction du sous-marin atomique ne connaissait qu'un retard de six mois; alors que des dépassements de crédits étaient enregistrés dans le domaine des vecteurs et du projectile nucléaire, il n'y avait pas consommation intégrale des crédits destinés à l'armement classique. C'était bien sinon une option, du moins une priorité que vous aviez décidée là.

Depuis le temps où fut élaborée cette doctrine et affirmée ce choix, nous avons assisté au déroulement de la guerre du Viet-Nam, au conflit israélo-arabe, à l'invasion de la Tchécoslovaquie, enfin — et ce dernier point n'est certes pas le moins important — à une évolution dans la nature des forces de l'Union soviétique et la conception de sa stratégie. Tout cela s'est situé, fort heureusement, dans le domaine de la guerre non nucléaire, parfois même dans celui de la guerre « infraclassique », si je puis ainsi désigner la guerre de guérilla, tout cela est intervenu dans le climat de relative détente des premières années après 1960.

Dans ce climat, les Etats-Unis ont, les premiers, élaboré la théorie dite de la riposte flexible ou, encore, la stratégie graduée permettant, sous le bouclier nucléaire, la reprise d'opérations classiques. M. Mac Namara et le général Maxwell Taylor ont été les théoriciens de cette nouvelle conception recommandée à l'Europe et tendant à organiser une capacité d'action et d'intervention infranucléaire. Par la pensée de ces théoriciens, la confrontation dite conventionnelle reprenait ses droits et pouvait venir s'ajouter à la confrontation nucléaire, voire en tenir lieu.

La guerre du Viet-Nam a prouvé l'importance considérable que peut atteindre le déploiement des armes classiques et la limitation que peut infliger à l'efficacité de ces armes la résistance farouche et résolue d'un peuple entier.

Après l'encouragement indirect à une guerre conduite par « jaunes » interposés, l'Amérique, s'engageant directement, a adopté la stratégie dite de l'enclave ou de la tache d'huile du milieu de 1965 au milieu de 1966, pour entrer enfin, à partir de cette dernière date, dans la stratégie appelée « chercher et anéantir » du combat intégral.

Un tiers du budget militaire et des forces armées des Etats-Unis ainsi engagées ont illustré l'importance que pouvait atteindre l'usage des armes non nucléaires, sans aboutir à arracher la décision, et l'Amérique s'est alors trouvée contrainte, soit à aller plus loin encore dans l'usage de la force avec les risques

de guerre mondiale qu'il comporte, soit, pour employer un néologisme à la mode, à désescalader vers la paix.

Les Etats-Unis paraissent choisir — comment ne les en féliciterions-nous pas ? — une désescalade vers la paix qui accepte l'échec de la stratégie classique en face d'un peuple résolu, employant à fond les armes de la guerre « infraclassique ».

Bien plus près de nous, en juin dernier, le conflit israélo-arabe est venu prouver l'efficacité militaire que comporte la supériorité d'une armée lorsque, évitant notre erreur technique de Suez, cette supériorité se manifeste rapidement. Mais, faute de pouvoir aller jusqu'à l'anéantissement du vaincu, elle ne débouche pas sur la paix et les limites apportées par les résistances morales et infraclassiques du terrorisme et des guérillas sont ainsi d'autant plus sensibles que la cohésion politique et morale du plus faible est plus grande.

L'invasion de la Tchécoslovaquie nous aura révélé, du côté soviétique, une rapidité redoublée dans la manœuvre par les armes classiques et le caractère militairement irrésistible d'une opération localisée, en même temps que la limite politique que lui assigne la cohésion d'un peuple tout entier dressé dans une attitude de refus. Il faut alors monter dans la répulsion qu'on encourt ou limiter l'exploitation politique du succès militaire. C'est la cohésion de la nation et la capacité de résistance infraclassique qui sont aujourd'hui sans doute le plus clair de la force de dissuasion yougoslave.

Mais sans doute est-il bon, par-delà ces faits, de réfléchir également sur l'évolution des forces armées soviétiques. Après avoir été fondé sur la théorie stalinienne des facteurs permanents de la guerre, la pensée militaire soviétique devait découvrir, vers 1954, avec les ouvrages du major Tallensky, l'importance décisive du facteur nucléaire, et elle semble s'y tenir désormais avec la doctrine des représailles massives. Or voici qu'à la suite de l'expérience américaine, l'armée soviétique redécouvre les possibilités de la guerre limitée et, paraissant rejoindre certaines des théories d'outre-atlantique, restaure et élargit d'une façon qui mérite réflexion les possibilités de la guerre limitée.

De cette évolution, les preuves sont multiples. Sur le plan des matériels, le défilé du cinquantième, en octobre 1967, nous a présentés des formations aéroportées en même temps que des instruments anti-aériens miniatures.

Les manœuvres du Dnieper, en octobre 1967, avec les avions Antée ont montré les facilités de grands transports aériens qui, à Prague, devaient permettre jusqu'aux parachutages de chars d'assaut, cependant qu'apparaissaient l'infanterie de marine et, ornement de la parade de juillet 1967, les formations amphibies.

Par là s'éclaire la présence en Méditerranée de la flotte soviétique, la deuxième du monde, dit-on, par son importance et la première par le nombre de ses sous-marins, flotte dotée de navires porte-hélicoptères équivalant aux dépôts flottants américains.

Parallèlement, il semble que la doctrine stratégique évolue. Nous ne connaissons pas encore la troisième édition du traité du maréchal Sokolowski et la littérature soviétique ne comporte pas de discussions semblables à celles des Kissinger, Kahn ou autres théoriciens américains de la pensée militaire. Mais, en fait, c'est une place nouvelle faite à l'entraînement extranucléaire qui éclaire la valorisation du glacie de Bohême, cependant que la perspective d'événements militaires graves en Extrême-Orient redonne une étrange actualité aux théories de l'amiral Castex sur la manœuvre du « maître des terres » obligé d'avoir des sûretés en Europe dans la mesure même où il est exposé à combattre en Extrême-Orient.

En bref, il semble qu'avec les progrès techniques accomplis, l'Union soviétique reprend la stratégie limitée, graduée des armes classiques et s'émancipe du handicap que lui infligeait l'état relativement arriéré de sa technique. Fait peut-être plus important encore, l'Union soviétique échappe à l'enserrement de la géographie et, en s'orientant vers les mers chaudes, révèle une nouvelle capacité d'action qui étend nécessairement le champ des collisions possibles.

Face à cette situation, vous permettrez, monsieur le ministre, à l'universitaire qui parle ici, de regretter que nous n'ayons pas encore développé dans nos universités et à côté d'elles des études scientifiques et stratégiques semblables à celles qui aident la pensée politique et militaire anglaise ou américaine. L'œuvre du général Beaufre en constitue chez nous un premier essai qui mérite d'être amplifié.

Je sais que vous êtes vous-même accueillant à de tels projets. J'exprime à cette tribune le vœu de voir la pensée militaire française, dans sa liaison avec la politique internationale, prendre un développement du même ordre que celui de pays comparables.

Mais il convient ici non point tant d'exprimer cette nostalgie universitaire que de proposer quelques lignes de réflexion.

Les super-grandes puissances, pour employer l'expression consacrée, peuvent jouer à la fois l'arme nucléaire, l'arme clas-

sique et l'encouragement aux stratégies infraclassiques ; des puissances aux moyens financiers et économiques limités, comme les nôtres, sont obligées de choisir. Les super-grandes puissances sanctuarisent leur sol par l'arme nucléaire et agissent au-dehors par ferrailleurs interposés ou par leurs propres ferrailleurs en armes classiques. Les puissances militaires à moyens limités sont conduites à des choix beaucoup plus douloureux. M. Montalat, dans son intervention de cet après-midi, semblait suggérer que le choix s'exerce au détriment de l'arme nucléaire.

Je voudrais dire ici avec gravité que renoncer à l'arme nucléaire serait, pour nous, abandonner la possibilité la plus économique et la plus humaine d'ériger notre sol en sanctuaire. La possibilité de représailles nucléaires anti-cités est, pour les nations industrielles, l'équivalent de la dissuasion par guerre infraclassique que constitue au profit de nations plus agrestes et rurales un patriotisme indomptable nourrissant une guérilla indéfinie.

La puissance industrielle, qui adoucit les mœurs et aboutit à un plus grand confort de vie, trouve enfin, avec l'arme nucléaire, sa contrepartie dans une capacité de dissuasion à la fois plus sûre et moins atroce pour celui qui l'emploie.

Mais cette dissuasion ne saurait être la seule protection, dès lors que — l'analyse à laquelle nous venons de procéder le révèle — des formes de guerre infranucléaires peuvent être pratiquées.

Aussi nous faut-il, en tout état de cause, développer plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent notre D. O. T., seul moyen d'éviter que soit décisif le parachutage d'unités d'envahisseurs, comprenant même, le cas échéant, des chars, comme l'a montré l'exemple récent de Prague. Une organisation plus développée de la D. O. T. aurait pour le moral de la nation une valeur irremplaçable et ne serait pas incompatible avec une réduction de la durée du service militaire.

Il est aussi possible et sans doute nécessaire de renforcer notre marine qui, tout en étant la quatrième du monde et en représentant les deux tiers de la flotte britannique, était, jusqu'à une époque récente, à peu près absente de la Méditerranée. Elle subissait même le contre coup du retard de six mois enregistré dans la mise sur cale de certaines de ses unités.

Je ne reviendrai pas, de peur d'être en désaccord avec mon ami M. Sanguinetti, sur les appréciations touchant l'influence ou la menace soviétiques en Méditerranée. C'est mal juger cette affaire que de considérer exclusivement le nombre des bouches à feu et le tonnage des bâtiments. C'est la combinaison du déploiement militaire et de la suggestion politique dans les pays instables, donc sensibles et influençables, qui fait l'importance de l'affaire. Il serait regrettable que la France demeure indifférente à cette combinaison du déploiement militaire et de l'influence politique qui marque en ce moment notre mer du Sud.

Aussi bien, ayant évoqué l'effort nucléaire qu'il faut poursuivre, la D. O. T. qu'il faut développer, la marine qu'il faut rendre plus présente, et ayant reconnu qu'on ne peut tout faire, je suis conduit, pour conclure, à traiter des forces terrestres classiques, celles du corps de bataille.

Si nous ne pouvons pas tout faire et si ce qui a déjà été évoqué est essentiel, c'est sans doute sur les forces classiques que doit porter, peut-être plus encore que jusqu'à présent, la réduction nécessaire ou, tout au moins, la limitation des augmentations, quitte, monsieur le ministre, à nous attacher davantage à la fabrication de matériels plus rustiques que nous sommes capables de développer et que pourront acheter des pays moins développés. Nous pourrions ainsi nous procurer les instruments de l'influence politique que confère naturellement la maintenance des matériels vendus.

Mais si l'on reconnaît que nous ne pouvons aller très loin dans le développement du corps de bataille, il faut bien convenir que le confinement à l'arme nucléaire, avec un certain délaissement des armes classiques, pose un problème sur lequel le politique, éclairé par le militaire, doit réfléchir. Nous en tenir à la seule force nucléaire, sans considérer la renaissance de la guerre limitée à laquelle nous assistons, serait commettre une grave erreur.

On a beaucoup parlé, notamment lors du dernier débat militaire, de ce succédané de ligne Maginot que constituerait aujourd'hui l'arme nucléaire française ; on voulait dire par là que nous risquions d'avoir un rempart imprenable mais destiné à être tourné.

J'ai dit et je répète que si une analyse critique de la ligne Maginot, en 1938, aurait sans doute dû conduire à son délaissement, je n'en conclus en aucune manière qu'il faille aujourd'hui sacrifier l'arme nucléaire. Mais celle-ci ne saurait demeurer seule, car si nous prétendions nous enfermer dans le destin d'une Suisse ou d'une Suède agrandies, nucléairement fortifiées, l'isolement auquel nous nous condamnerions ainsi ne saurait satisfaire notre peuple qui n'est pas insulaire et ne veut pas le devenir.

En voyant tomber à nos portes des régimes amis ou se dérouler sur des territoires proches du nôtre des guerres classiques dans lesquelles nous n'interviendrions pas, mais dont l'horreur bouleverserait le peuple français, nous risquerions de voir cette ligne Maginot de la stratégie nucléaire effectivement tournée par la démoralisation psychologique et politique qui rendrait beaucoup moins crédible un usage quelconque de notre force nucléaire et réduirait donc sa vertu de dissuasion.

C'est pourquoi il m'apparaît que ne pouvant ignorer le réveil des possibilités de guerres limitées et déplorant l'évolution qui semble estomper les possibilités d'équilibre défensif auxquelles s'était attaché le général Ailleret et auxquelles nous croyons, ne pouvant cependant ajouter à l'arme classique l'arme atomique et ne voulant pas abandonner l'arme nucléaire, nous sommes conduits à envisager avec une attention nouvelle une coopération militaire européenne ; non pas certes qu'il s'agisse de ressusciter la C. E. D. de triste mémoire ou une force multilatérale née pour n'être pas viable, ou encore une prétendue similarité d'Etats qui sont, comme le rappelait tout à l'heure M. Sanguinetti, dans des conditions techniques morales et politiques fondamentalement différentes. Mais nous sommes conduits à rechercher davantage les possibilités d'une coopération différenciée entre nations aux données militaires diverses et les moyens d'une combinaison des forces par distribution des rôles.

La force nucléaire française, rapprochée s'il est possible, si l'évolution des esprits et de la politique le permet, de la seule autre force nucléaire de l'Europe occidentale — je veux dire de la force anglaise — ne pourrait-elle pas fournir le noyau nucléaire d'une coopération européenne souple, respectueuse de l'identité des différentes forces nationales ? Apportant en tout cas nous-même un élément de dissuasion nucléaire intéressant pour les autres, nous recevions des forces classiques auxquelles sont confinés ou entendent se confiner nos voisins, ce complément qui nous est nécessaire pour assurer un équilibre dans un monde politiquement et techniquement transformé.

Cela ne dépend pas que de nous, cela dépend des autres, à l'Ouest comme à l'Est. Cela appelle de notre part beaucoup de réflexion, car les décisions et les options ne sont jamais purement militaires. Mais, sans doute, dans ce débat militaire que vous avez voulu aujourd'hui, notre rôle était-il de rechercher ce que l'analyse de la chose stratégique peut recommander au politique.

C'est par une citation du grand docteur prussien de la guerre que je voudrais terminer, comme il se doit :

« Si la guerre n'est jamais que la politique continuée par d'autres moyens, alors c'est à l'analyse des moyens de la guerre qu'il appartient de suggérer au politique les résolutions et les aménagements qui soient la garantie de la paix, de l'indépendance et de l'équilibre du monde. » (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement relative à la politique militaire.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinq minutes.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
VINCENT DELBECCHI.

(Le compte rendu intégral de la 2<sup>e</sup> séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

